
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt et unième séance – Mardi 2 décembre 2003, à 17 h

Présidence de M. André Kaplun, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Christian Ferrazino*, maire, *M. André Hediger*, conseiller administratif, *M. Michel Chevrolet* et *M^{me} Vera Figurek*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, vice-président, *MM. Manuel Tornare* et *Patrice Mugny*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 20 novembre 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 2 décembre et mercredi 3 décembre 2003, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je vous prie d'excuser l'absence du maire, M. Ferrazino, retenu par l'assemblée générale de la Croix-Rouge qui, comme vous le savez, a lieu tous les quatre ans. Il nous rejoindra donc un peu plus tard.

J'ai une deuxième communication à faire au nom du Conseil administratif. Vous avez été saisis il y a quelque temps de la proposition PR-244 concernant les abribus. Si je ne m'abuse, cette proposition est déjà en commission. Le Conseil administratif propose qu'elle soit retirée, conformément au souhait de M. Ferrazino. Le Conseil administratif reviendra avec une nouvelle proposition, une fois que nous aurons évalué toute la problématique de l'affichage en ville de Genève.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je me vois obligé de faire une communication concernant le malaise qui existe au SEVE, sur lequel soit dans la presse, soit dans les travées du Conseil municipal, soit à l'intérieur de certains syndicats on dit tout et n'importe quoi.

Je rappelle que des mesures avaient déjà été prises en 1999 concernant le SEVE et que j'avais, entre autres, au nom du Conseil administratif, interdit l'emprunt de matériel. La *Tribune de Genève*, dans son article, a d'ailleurs rappelé que j'avais pris cette mesure dès mon entrée en fonctions. Je trouvais en effet inadmissible que des matériels payés par le contribuable soient empruntés le week-end par du personnel du SEVE.

Par ailleurs, j'aimerais faire un certain nombre de rectifications par rapport aux articles parus dans la *Tribune de Genève* et remettre de l'ordre par rapport aux propos qu'ont tenus certains syndicalistes. Le 26 novembre 2001 – je dis bien 2001 – j'ai écrit en tant que maire – M. Erhardt a signé en tant que secrétaire général – la lettre suivante, que je vais vous lire pour remettre les pendules à l'heure et l'église au milieu du village! Elle était adressée à M. Roger Beer, chef de service, Service des espaces verts et de l'environnement:

«Monsieur le chef de service,

»En date du 16 novembre 2001, le maire soussigné, chef du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, a informé le Conseil administratif d'un certain nombre de faits dans la gestion du Service des espaces verts et de l'environnement. Ceux-ci ont trait notamment aux trois éléments suivants: premièrement, irrégularité dans la procédure de recyclage et de vente du bois et utilisation du matériel et des véhicules du service à des fins privées. Deuxième-

ment, procédure budgétaire du service, notamment quant aux dépassements de crédit, pour le présent exercice et les procédures internes de planification des travaux, d'achats d'arbres, etc. Troisièmement, gestion des ressources humaines et rôle des cadres, notamment, quant à la dégradation de l'ambiance dans l'ensemble du service. En conséquence, le Conseil administratif a décidé d'ouvrir une enquête administrative au sens de l'article 37 du statut du personnel. Celle-ci est confiée à M. Jean-Paul Santoni – qui était à l'époque chef du Service des ressources humaines – à M. Olivier-Georges Burri, secrétaire juriste du Conseil administratif, assistés de M. André Lévrier, directeur du Contrôle financier, pour la partie financière. Comme le précise l'article 37, alinéa 3, du statut du personnel, vous pouvez vous faire assister du conseil de votre choix lors des auditions dans le cadre de la procédure d'enquête.»

Je tiens donc à rectifier: contrairement à ce qu'a écrit la *Tribune de Genève*, ce n'est pas le Contrôle financier qui est allé voir ce qui se passait au SEVE, c'est le magistrat président du département N° 5 qui a demandé au Contrôle financier d'effectuer un contrôle, et ce avant même la fin de l'année 2001. La lettre est en effet datée du 26 novembre 2001, soit un mois avant la fin de l'année. Je voulais donc remettre les pendules à l'heure!

A la suite de cette enquête administrative, des blâmes et des avertissements ont été distribués et un employé a dû quitter le service, selon mes instructions et avec l'accord du Conseil administratif évidemment. Il a été déplacé aux Pompes funèbres et ne travaille donc plus au SEVE.

D'autre part, je tiens à vous rappeler, comme l'a dit la *Tribune de Genève* à juste titre, qu'un *coach* du cabinet Porot a été mandaté pour faire une analyse des pratiques en cours au sein du SEVE. Ce cabinet de *coaching* continue son travail dans les meilleures conditions.

J'aimerais encore vous lire une deuxième lettre, que j'ai envoyée le 28 novembre de cette année 2003 à l'ensemble du personnel du SEVE. Tous les collaborateurs du SEVE, du bas au haut de la hiérarchie, ont reçu cette lettre:

«Concerne: direction intérimaire de M. Philippe Aegerter au SEVE.

»Madame, Monsieur,

»Les derniers événements passés, soit les questionnements sur le mandat du cabinet Porot & Partenaires, une pétition d'une partie du personnel, de nombreuses lettres de contestation, des articles de presse concernant la situation du SEVE, ont provoqué au niveau de la direction une situation des plus conflictuelles.

»Face à ces difficultés, je me vois contraint de prendre des mesures immédiates. J'ai donc décidé que M. Philippe Aegerter, directeur du département, assumerait la direction intérimaire du service durant une période de quelques mois – j'ai décidé que ce serait six mois. L'objectif de cette décision est de ramener le calme au sein du SEVE, un esprit positif, un climat serein.

»M. Philippe Aegerter sera présent à la rue de Lausanne – le siège du SEVE – deux demi-journées par semaine et orientera ses travaux aussi bien dans le domaine de la gestion du personnel que dans celui de l'organisation du service. Il me rendra compte très régulièrement de l'évolution de la situation et me fera un rapport sur les dysfonctionnements qu'il aura relevés. Sur la base de ces informations, je déciderai alors d'éventuelles mesures à prendre.

»Je compte vivement sur votre compréhension et sur la continuité de votre engagement en faveur du SEVE. En vous remerciant de votre soutien, etc.»

J'ai signé cette lettre, je le répète, en date du 28 novembre 2003. D'autre part, il y a à peu près un mois, l'ensemble des collaborateurs du SEVE ont reçu une convocation: ils seront tous réunis le 20 décembre à la salle communale de Plainpalais, où je leur donnerai des informations concernant ce qui s'est passé, ce qui se passe à l'heure actuelle et ce qui se passera en 2004. Chacun sera ainsi informé.

Ceux qui prétendent que le président du département N° 5 n'a pas pris les mesures qu'il convenait de prendre ne sont donc que des menteurs et je prendrai des mesures judiciaires à l'encontre de certains, si cela continue. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Monsieur le conseiller administratif, un conseiller demande la parole pour vous poser une question concernant votre intervention. Monsieur Losio, vous avez la parole.

M. Pierre Losio (Ve). Monsieur le président, ma question concerne incidemment le SEVE, mais elle aurait pu concerner n'importe quel autre service de la Ville. Pour ma part, ce qui m'a inquiété dans cette affaire, c'est le fait qu'aient paru dans un quotidien de Genève des informations figurant dans un rapport dit «confidentiel» distribué au Conseil administratif et à la commission des finances. Pour le fonctionnement normal de la Ville de Genève et notamment du Contrôle financier, qui doit pouvoir travailler en toute indépendance d'esprit, il est absolument navrant que ce document ait pu circuler jusqu'à la presse. Comprenez bien que je ne vous fais aucun procès d'intention, Monsieur le magistrat, mais je tiens à relever que ce fait est particulièrement navrant, que cela concerne le SEVE ou n'importe quel autre service de la Ville de Genève.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je vous remercie de votre remarque, Monsieur Losio, car j'ai aussi été très agacé de lire ces informations dans la presse. Ce rapport a été distribué aux membres de la commission des finances et au Conseil administratif in corpore. Je n'imagine pas que mes collègues aient distribué ce rapport à la presse, je leur fais une totale confiance. Reste donc à voir qui a pu trahir notre confiance et donner ce document à la presse...

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, d'entente avec les chefs de groupe, nous avons décidé de modifier la pratique actuelle qui consiste à annoncer les motions, résolutions, etc., deux minutes avant 23 h. En effet, manifestement, cela ne sert à rien de le faire à ce moment vu que ces annonces se déroulent dans un tel brouhaha qu'il ne permet pas à celles et ceux qui s'y intéressent d'entendre l'intitulé de ces textes. Nous avons donc décidé que, dorénavant, ces annonces seraient faites le mercredi à 20 h 30, étant entendu que si, entre 20 h 30 et 23 h, des textes devaient être déposés en cours de séance, nous les annoncerions à 23 h moins quelques minutes.

Ensuite, je vous rappelle que nous avons fixé, à titre purement provisoire, une séance extraordinaire le 13 janvier 2004. Il va de soi que de l'état d'avancement de nos travaux d'ici à demain soir dépendra le maintien ou l'annulation de cette séance.

Dernière communication: à titre exceptionnel, nous ne pouvons pas laisser nos affaires sur les pupitres ce soir à 23 h, parce que la salle est occupée demain. Par conséquent, je vous demande de bien vouloir débarrasser vos pupitres en partant ce soir.

Je vous rappelle enfin que M. le maire nous rejoindra à 20 h 30, raison pour laquelle nous traiterons à ce moment-là le point qui le concerne plus particulièrement, c'est-à-dire la proposition PR-314 pour l'exercice par la Ville de Genève de son droit de préemption à l'avenue Godefroy.

Par ailleurs, je rappelle que M. Hediger est malade et qu'il vous prie donc d'excuser son absence.

3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec), en remplacement de M^{me} Anja Wyden, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B).

Le président. Je donne la parole à M^{me} Gachet pour qu'elle lise la lettre de démission de M^{me} Anja Wyden, adressée à M^{me} Cabussat, cheffe du Secrétariat du Conseil municipal.

Lecture de la lettre:

Genève, le 20 novembre 2003

Madame,

Par la présente, je vous confirme ma démission du conseil de fondation de la Fondetec ainsi que de la commission consultative de la petite enfance. Ma démission intervient suite à un changement professionnel qui entraîne une incompatibilité entre mes responsabilités professionnelles et les deux mandats qui m'ont été confiés.

Comme M. Gérard Deshusses vous en a certainement informée, Roger Deneys me succédera au conseil de fondation de la Fondetec et M^{me} Martine Sumi siégera dans la commission consultative de la petite enfance.

En espérant que ces changements ne représentent pas un surplus de travail administratif trop important, je vous prie de bien vouloir transmettre ma démission à qui de droit, afin que mes successeurs puissent être formellement élus lors de la séance du Conseil municipal du 2 décembre.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Anja Wyden

Le président. Je vous rappelle, chers collègues, qu'il s'agit de repourvoir un siège socialiste à la Fondetec. Par conséquent, je donne la parole à la cheffe de groupe de ce parti pour qu'elle nous présente son candidat.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Nous proposons la candidature de Roger Deneys, ancien conseiller municipal désormais député au Grand Conseil, qui est par ailleurs à la tête d'une PME et qui connaît particulièrement bien le tissu économique de notre ville. Nous pensons que le tandem constitué par MM. Thorel et Deneys sera à même de remplir à satisfaction les missions qui sont celles de la Fondetec.

Le président. Bien. Le Conseil municipal étant représenté au sein de la Fondetec par neuf membres répartis proportionnellement au nombre de sièges obtenus par chaque parti dans cette enceinte, il n'y aura pas de vote: l'élection est tacite.

M. Roger Deneys est élu tacitement.

4. Questions orales.

M^{me} Renate Cornu (L). Ma question s'adresse à M. Tornare. Je voudrais savoir si le Festival des arbres de Noël, qui, cette année, se réduit comme peau de chagrin, pourra revoir le jour, comme ce fut le cas pendant les deux années précédentes, où une magnifique décoration pour les fêtes de fin d'année a été mise en place. Nous savons que le projet est très original. Il donne enfin à voir une Genève un peu créative. Néanmoins, nous sommes aussi au courant du fait qu'il y a eu une gestion très maladroite de la part des promoteurs de ce projet et nous pourrions imaginer que la Ville intervienne d'une manière différente.

Ma question est donc la suivante: est-il possible que la Ville n'intervienne plus financièrement, mais seulement du point de vue logistique, avec l'aide des collaborateurs du SEVE, qui mettraient à disposition des arbres et buissons?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je remercie M^{me} Cornu de son intervention, d'autant que, pendant deux ans, je n'ai pas entendu beaucoup de compliments concernant ce Festival des arbres de Noël... Cette année, la manifestation est réduite et il conviendra de renouveler l'expérience d'une manière plus ostentatoire, ce qui, je peux vous rassurer, Madame, sera certainement fait en 2004.

Quant à ce qui s'est passé, je rappelle qu'en 2001, quand j'avais lancé l'idée d'un festival des arbres, j'étais d'avis qu'il n'y avait pas assez d'argent dans les caisses publiques pour un tel festival et qu'il fallait donc s'adresser à des personnes privées qui seraient d'accord de mettre cela sur pied et de recueillir des fonds. En l'occurrence, il y a eu, au tout début, 80% de fonds privés et 20% de fonds publics à travers la ligne budgétaire que vous aviez votée. La première année, tout a très bien fonctionné, il y a eu passablement de sponsoring et de mécénat et nous avons pu retomber sur nos pattes. Une fondation a été créée, la Fondation Art Project – comme la *Tribune de Genève* ce matin, je regrette qu'on n'ait pas donné un nom français, langue de culture et non de commerce, à cette fondation, mais enfin, c'est ainsi. La deuxième année, il y a malheureusement eu une certaine légèreté, voire une mauvaise gestion de la part de certains responsables de cette fondation. Voyant que cette fondation avait dépensé presque la totalité, si ce n'est plus, des deux subventions annuelles que le Conseil municipal avait attribuées au Festival des arbres, j'ai prévenu les responsables de ladite fondation que, pour décembre 2003, ils ne recevraient pas un kopeck! Pour ce qui est de l'installation sur l'île Rousseau, nous avons offert des prestations en nature, ce qui a rendu, disons-le, fous de rage certains organisateurs, mais enfin, je ne pouvais accepter des dépassements de ligne budgétaire. En l'occurrence, j'ai eu exactement la même attitude envers la Fondation Art Project que celle que j'avais eue à l'égard du SEVE...

Pour répondre à votre question, Madame Cornu, comme à celles d'autres personnes dans cette salle, nous allons certainement renouveler l'expérience l'an prochain et essayer d'aller dans le sens que vous indiquiez, c'est-à-dire une municipalisation de cette manifestation, tout en ayant recours à de l'argent privé, à des sponsors et des mécènes, puisque cela coûte cher.

M. Pierre Losio (Ve). Lors d'une séance de la commission des finances, le 30 août dernier, j'avais demandé qu'il nous fût remis un organigramme du Secrétariat général. Trois mois se sont écoulés: ne pensez-vous pas, Messieurs les conseillers administratifs, que c'est beaucoup pour obtenir un organigramme?

M. Blaise Hatt-Arnold (L). J'ai une question à l'intention de M. Pierre Muller, conseiller administratif. Comme vous le savez, Monsieur, les membres de ce Conseil ont reçu un dossier concernant un restaurateur de la rue de la Terrassière et la situation dans laquelle il se trouve en ce moment, comme locataire de la Gérance immobilière municipale. Ce restaurateur, M. Canetta, m'a appelé personnellement, étant donné que je suis un ex-confrère, pour avoir un peu plus de renseignements concernant sa situation. Je voudrais donc savoir ce qu'il en est de la rénovation de l'immeuble où se trouve le Café-Restaurant de Rive.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Il existe en effet un réel problème avec le Café-Restaurant de Rive, actuellement géré par la famille Canetta. Le bâtiment dans lequel il se trouve est dans un piteux état et nous devons, nous Ville de Genève – grâce à un crédit que vous voterez, je l’espère, dans un laps de temps pas trop long – entreprendre des travaux de rénovation. Lorsque nous nous sommes aperçus de l’état de vétusté du bâtiment, il a fallu prendre un certain nombre de mesures dans l’attente de cette rénovation du bâtiment. C’est la raison pour laquelle le Conseil administratif m’a prié de modifier le bail commercial du Café-Restaurant de Rive – bail commercial qui est généralement d’une durée de cinq ans, voire plus – en un bail qu’on pourrait qualifier de précaire, puisque renouvelable d’année en année.

A ce jour, ce projet de rénovation-reconstruction du Restaurant de Rive n’est pas inscrit au programme financier quadriennal des investissements (PFQ). Je souhaite, pour régler cette affaire rendue publique par M. et M^{me} Canetta, que nous l’inscrivions rapidement dans le PFQ. Je dois dire également que j’ai eu un échange de lettres avec ces restaurateurs et qu’ils se sont un peu énervés, parce qu’ils estimaient qu’il n’y avait pas de réponse claire et nette de la part du Conseil administratif. Encore une fois, je m’occupe de la partie bail à loyer, la partie construction dépendant du département de M. Ferrazino. Quoi qu’il en soit, la Gérance immobilière a écrit à M. Canetta et nous le recevrons le 12 janvier 2004, afin de mettre à plat tous ces problèmes et de trouver une solution à la reconstruction-rénovation du restaurant en question.

Le président. Chers collègues, il y a beaucoup de brouhaha. Je vous demande de bien vouloir écouter ceux qui posent des questions, ainsi que les réponses qui leur sont données.

M. Lionel Ricou (DC). Ma question s’adresse à M. Hediger et concerne le parking situé à la route de Vessy et qui jouxte le stade de football. On se rend compte que ce parking est de plus en plus utilisé comme parking relais par les pendulaires et que, le mercredi, lorsque les parents viennent déposer leurs enfants pour jouer au foot, le parking est rempli de voitures appartenant à ces pendulaires. Je me demande si la municipalité pourrait intervenir pour empêcher ces voitures de se parquer à cet endroit, afin de laisser des places aux parents qui viennent déposer leurs enfants aux entraînements.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, vous avez raison de vous préoccuper de ce problème, qui est récurrent à différents endroits de la ville. Quoi qu’il en soit, cette affaire concerne M. Hediger et

votre question sera envoyée dès demain matin à son département. Si M. Hediger le peut, il vous répondra demain à l'heure des réponses et, s'il n'est pas là, je tâcherai de vous apporter moi-même la réponse du département.

M. Michel Ducret (R). Il semble que le Musée de l'automobile Jean Tua ait vendu des véhicules qui font partie, je crois, de la collection. Il s'agirait notamment d'une Talbot Lago 4 litres sport, qui a été vendue par Brooks pour 400000 francs, d'une Alfa Romeo 6C ou 8C, avec une carrosserie suisse, vendue à Christoph Graue – marchand de voitures connu – pour un montant qui ascende aussi à cinq zéros, voire encore d'une troisième voiture.

J'aimerais savoir, selon les accords qui ont été passés entre la Ville et le Musée Jean Tua, dans quelle mesure cette collection peut être ainsi dépareillée par rapport au moment où nous lui avons offert un abri, savoir dans quelle mesure cela est admissible, s'il faut un feu vert du Conseil administratif à ce propos, ou si nous allons nous retrouver, dans quelques années, avec une collection qui ne réunira plus aucun véhicule... Je remercie le Conseil administratif de nous éclairer à ce propos.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je suis un peu surpris de ce que vous nous dites, Monsieur Ducret. Je vois M. Tua toutes les deux ou trois semaines, avec votre collègue de parti M. Lescaze d'ailleurs, pour essayer de trouver une solution de façon que le Musée Jean Tua quitte les locaux qu'il occupe aujourd'hui. Nous cherchons des solutions ailleurs et, récemment encore, M. Tua excluait de se défaire d'une seule pièce de sa collection. Il a renoncé à une ou deux possibilités de relogement qui se présentaient ailleurs que sur le canton de Genève, notamment en France voisine, disant que sa collection devait rester telle quelle, entière, et qu'il souhaitait déplacer l'ensemble de cette collection. Or, j'apprends ce soir qu'il aurait – j'utilise bien sûr le conditionnel – vendu deux pièces...

Sachez que les perspectives aujourd'hui, par rapport à cette collection, seraient de l'installer à Palexpo ou à Sécheron. Nous avons eu des nouvelles très récentes de Palexpo, où se trouve l'autre musée de l'automobile. Personne ne répondait plus au téléphone depuis des mois et, il y a quelques jours, nous avons eu enfin quelqu'un au bout du fil, qui nous a dit qu'il y avait encore des voitures à Palexpo et qu'il pourrait y avoir une place pour M. Jean Tua. C'est donc très récent et nous n'avons pas encore eu le temps d'en discuter avec MM. Tua et Lescaze. L'autre possibilité, ce serait les locaux à Sécheron que M. Hentsch a rachetés. Nous espérons trouver là, peut-être, un espace pour cette collection.

Je suis surpris de ce que vous dites, mais je rappelle ici que le Conseil administratif n'a pas l'intention de reprendre cette collection, qu'il n'a pas l'intention

d'engager du personnel pour s'occuper de ce musée et que, pour le moment, nous essayons plutôt, je ne dirai pas de nous en débarrasser, mais de le transférer en d'autres mains.

M. Roman Juon (S). Ma question s'adresse aussi bien au maire qu'à M. Hediger. Elle concerne les 19 places de stationnement au bastion de Saint-Antoine, dont nous avons voté la suppression, lors de notre session de novembre, par le biais de la motion M-407. Ces places existent toujours et nous n'avons quasiment aucune information sur ce qui se passe, sinon que des travaux auraient lieu autour de la cathédrale... Néanmoins, le problème n'est pas là. Le problème est que nous souhaitons que des accords interviennent avec la société qui gère le parking de Saint-Antoine. M. Hediger m'a dit que la Fondation des parkings voulait faire payer trop cher, alors que c'est 100 francs par mois...

Quoi qu'il en soit, ma question est la suivante: comme le stationnement en question n'est autorisé que de 19 h à 8 h le matin, personne ne stationne sur cette esplanade – je suis allé vérifier durant tout un mois, chaque soir vers 22 h ou 23 h – et je me demande à quoi sert ce parking, si ce n'est à attirer des automobilistes la journée. Encore que, la journée, il n'y a personne non plus puisque la chaîne est mise, mais sans cadenas. Donc, ce parking ne sert à rien, c'est du bidon et il faut supprimer ces places dans les meilleurs délais, parce que cela agace tout le monde dans le quartier.

Le président. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Ma question s'adresse à M. Ferrazino – je pense qu'on la lui transmettra. J'ai été très heureux de voir que les travaux de réfection et de rénovation de la place du Molard avaient commencé. Cependant, j'ai été un peu étonné à la lecture du panneau d'information destiné à nos concitoyens. En effet, habituellement, nous avons le plaisir de voir sur ces panneaux, non seulement ce que l'on va faire, la durée des travaux, mais également le montant des crédits votés par le Conseil municipal. Cette fois, je ne sais pour quelle raison, il semble que, sur les 4 millions et quelques que nous avons votés, il manquait probablement la dizaine de francs nécessaires à la peinture destinée à inscrire le montant du crédit... Ma question est donc double: je souhaiterais savoir si c'est un oubli ou si cela va devenir une habitude. Si c'est un oubli, est-ce qu'il va être réparé?

Le président. M. Muller vous répondra ultérieurement, si je comprends bien le signe qu'il me fait...

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Ma question s'adresse à M. Mugny. Le département des affaires culturelles édite des affiches de différentes tailles, qui annoncent les différentes programmations des théâtres subventionnés. A ma connaissance, on y voit souvent les programmes des spectacles de la Comédie, du Poche, de Saint-Gervais, mais très rarement ceux de la Traverse et de la Maison de quartier de la Jonction. Or, il me semble que les grands théâtres susmentionnés ont déjà, dans leur budget, un montant prévu pour la publicité, alors que, par contre, ce n'est pas le cas de la Traverse et de la Maison de quartier de la Jonction. Ne serait-il donc pas plus pertinent d'annoncer en priorité les spectacles de ceux qui n'ont pas les moyens de les afficher eux-mêmes?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je compléterai ma réponse demain, si jamais je vous donnais ce soir une information inexacte, mais, à ma connaissance, le département n'annonce que ses propres spectacles, je veux parler de ceux qui sont produits directement, comme les spectacles d'été. La Comédie a son propre budget promotion et nous n'intervenons pas à cet égard. Il en va de même pour la plupart des théâtres et des salles de spectacle subventionnés, mais qui n'appartiennent pas directement à la Ville. En l'occurrence, la Traverse est dans une situation entre deux, puisqu'elle est en main du Département de l'instruction publique, que nous intervenons de manière modeste sur le plan culturel et que, pour le reste, c'est le Service social de la Ville qui intervient. Notre contribution est donc extrêmement modeste sur le plan culturel et c'est à l'intérieur du budget de la Traverse que s'organise la promotion.

En revanche, si vous vous demandez s'il faut investir de l'argent pour assurer une meilleure promotion des offres culturelles en général, je vous donne une information qui est, elle, tout à fait sûre: M. André Waldis vient d'entrer en fonctions au département et je lui ai demandé de recenser en deux ou trois mois l'ensemble de ce qui est produit directement par la Ville de Genève, afin de voir comment dérouler un fil rouge au cours de l'année pour promouvoir plus clairement les diverses offres et ne pas laisser les grandes institutions occuper seules le terrain. Le résultat n'est évidemment pas attendu avant quelques mois, puisqu'il faut d'abord investiguer, connaître les moyens dont disposent toutes les institutions, si petites soient-elles. Ensuite, nous vous ferons un rapport, soit à la fin du printemps, soit au début de l'automne 2004. Pour le reste, si je ne vous dis rien demain, c'est que ma réponse était exacte; sinon, j'y reviendrai demain.

M. Roberto Brogini (Ve). Cette question s'adresse à M. Muller. Au bas de la rue du Mont-Blanc, il y a une petite construction en forme de rotonde qui date de la période faustique de notre cité et qui abritait des toilettes publiques en sous-sol. Actuellement, dans la rotonde, il y a un magasin de nourriture rapide indus-

trielle. On sait que les toilettes publiques ont été fermées pour cause d'insalubrité, mais, à mon grand effroi, j'ai constaté qu'elles servent maintenant de dépôt de nourriture pour ce magasin. Je me permets donc de demander comment on en arrive à de telles solutions.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Broggin, vous faites ici de l'antipublicité pour un commerce de la ville... Très franchement, je suis incapable de donner une réponse pertinente à cette question. Evidemment, il est un peu curieux d'entreposer de la nourriture dans des toilettes publiques... Sachez qu'en ce qui concerne les établissements publics de la Ville de Genève, nous insistons, et c'est même une loi, pour que les denrées alimentaires ne croisent pas ce que l'on appelle communément les ordures. Au-delà, franchement, je ne peux rien vous dire d'autre, mais je vais me renseigner pour savoir si cette rotonde dépend de la Gérance immobilière municipale ou non.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). J'ai une question qui s'adresse à M. Tornare. Je voudrais savoir s'il connaît les raisons pour lesquelles, depuis une ou deux semaines, les enfants de l'école de Roches doivent passer leurs heures de parascolaire à l'école de Contamines. Chaque jour, à 16 h, les enfants et les animatrices doivent se déplacer pour rejoindre le local de l'école de Contamines, où 40 enfants et 4 animatrices du parascolaire se retrouvent dans un même local. Certaines animatrices ont déjà annoncé leur souhait de donner leur démission, tant la situation est devenue intenable. Nous sommes en hiver, il fait froid et les enfants ne peuvent rester dehors. En plus, pour laisser place à la cantine, le local du parascolaire de l'école de Contamines a été déplacé au deuxième étage, ce qui fait que 40 enfants montent et descendent dans le bâtiment avec un bruit infernal... Serait-il possible, comme l'a déjà demandé le GIAP sauf erreur, de régler très vite ce problème?

Le président. On vous répondra demain, Madame.

M. Alain Fischer (R). Ma question s'adresse à M. Ferrazino, qui brille par son absence, même sous les feux de la rampe... J'aimerais savoir pour quelles raisons la Ville de Genève a ordonné, lors des travaux au boulevard des Philosophes et à Châteaubriand, que les collecteurs séparatifs soient mis en unitaires. Cela m'étonne, parce que cela ne va pas vraiment dans le sens de la promotion d'Agenda 21!

M. Olivier Coste (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. Le Conseil administratif peut-il nous informer où en sont les tractations avec la Poste pour éviter les fermetures des différents bureaux de quartier?

M. Manuel Torra re, conseiller administratif. Je vous réponds, Monsieur, et mes collègues pourront compléter. Tous les cinq, nous sommes très mécontents de ce qui se passe et nous avons donné à ce sujet une conférence de presse la semaine passée, avec des habitants et des représentants des syndicats, dont notamment M^{me} Bruner. Les dernières décisions de fermeture de bureaux de poste ont été prises sans que nous soyons consultés. Lors des contacts que nous avons eus avec M. Perren, avec M. Cerutti ou avec d'autres représentants de la Poste romande et genevoise, on nous avait dit qu'on nous tiendrait au courant avant la fermeture définitive de certains bureaux de poste. En l'occurrence, comme je l'ai dit lors de la conférence de presse, nous nous sentons trahis par les responsables de la Poste, que ce soit au niveau fédéral, romand ou genevois.

Le Conseil administratif envisage de revoir les responsables de la Poste pour leur dire notre grand mécontentement et notre désir que l'on puisse revenir en arrière concernant certaines fermetures de bureaux de poste, entre autres aux Acacias. Manifestement, la Poste ne connaît pas bien les plans d'aménagement du quartier des Acacias et ferme cette poste en méconnaissance de cause concernant l'avenir du quartier.

M. René Grand (S). J'emprunte régulièrement les pistes cyclables et, récemment, je me suis trouvé arrêté par deux motos devant moi, qui m'empêchaient de passer. À côté, il y avait deux agents municipaux et je leur ai fait remarquer que je ne trouvais pas cela normal. Un des agents m'a dit que les motos avaient tout à fait le droit d'emprunter cette piste cyclable... Ma question s'adresse évidemment à M. Hediger: les agents municipaux n'ont-ils vraiment aucune compétence pour exclure ce genre de stationnement, qui empêche les cyclistes d'occuper la place, déjà congrue, qui leur est attribuée? Deuxièmement, y a-t-il un code de conduite, un code d'éthique qui est enseigné aux agents municipaux et aux agents de sécurité municipaux?

Le président. Le Conseil administratif vous répondra probablement demain.

Concernant le point suivant de notre ordre du jour, soit le projet d'arrêté PA-47 sur le Stade de Genève, lié à la réponse à la motion M-360, je suis saisi d'une motion d'ordre, déposée par le groupe socialiste. Je donne la parole à M^{me} Salerno pour présenter cette motion d'ordre.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Lors de notre dernière session, en novembre, nous avons accepté la motion d'ordre de l'Entente qui demandait que ce point soit reporté. Pour nous, il y avait deux raisons qui motivaient ce report. La première était que nous attendions le document qui a été communiqué à la presse jeudi dernier. Nous avons lu dans les journaux le compte rendu sur ce document, mais, aujourd'hui, nous ne l'avons toujours pas en notre possession. La deuxième raison que nous avons développée au mois de novembre, c'était que, pour nous, ce débat politique n'était pas urgent. Certes, nous devons nous déterminer politiquement, mais – et nous l'avons à nouveau appris par la presse – c'est en juin 2004 qu'aura lieu le bouclage financier définitif du projet Stade de Genève. Nous avons donc encore le temps de mûrir une décision. Je répète ce que j'avais annoncé au mois de novembre: nous avons besoin, pour prendre une position cohérente, de nous prononcer d'abord au sein de notre parti et d'y avoir un débat démocratique.

Les deux conditions que nous avons posées en novembre – à savoir obtenir les documents pour pouvoir les étudier et avoir une discussion démocratique au sein de notre parti – ne sont donc pas réunies aujourd'hui. C'est pourquoi nous avons redéposé cette motion d'ordre. J'espère que celle-ci sera accueillie favorablement par les partis présents dans cette enceinte. J'ose espérer qu'ils joueront le jeu démocratique et qu'ils accepteront que, sur cet objet-là, le Parti socialiste prenne un peu plus de temps, ce qu'il demande très rarement. À défaut d'avoir un débat au sein de notre parti, nous serions très empruntés pour nous déterminer ce soir; j'espère donc que cette motion d'ordre recevra l'aval des groupes ici présents.

M. Pierre Maudet (R). Nous avons nous-mêmes, à la session précédente, déposé une motion d'ordre pour reporter d'un mois ce débat, au motif que nous n'avions pas reçu les documents demandés. Nous avons maintenant ces documents: ils sont à portée de main, si j'ose dire, et notre Conseil devrait pouvoir les étudier. C'est pourquoi nous allons dans le sens des socialistes, en vous proposant, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'issue du débat, de renvoyer ce projet d'arrêté PA-47 en commission des finances pour une étude approfondie sur deux plans. Le premier est celui qui recoupe la motion M-383 – que nous avons également déposée en septembre et que vous aviez rejetée – qui demandait une étude attentive, approfondie, des raisons pour lesquelles ce stade a coûté bien plus cher que prévu. Il s'agit d'établir quelques responsabilités, de voir ce qu'il en est également des responsabilités de notre représentant...

Le président. Monsieur Maudet, je suis désolé de vous interrompre, mais je crois que vous vous écartez du sujet. Ce que demande la motion d'ordre, c'est le report de la discussion...

M. Pierre Maudet. Monsieur le président, c'est bien ce que je vous explique: nous refuserons ce report et nous demandons à l'assemblée – c'était la fin de mon raisonnement, je le reprends – d'entrer en matière sur ce projet d'arrêté et de le renvoyer en commission des finances, ce qui est une autre manière, Madame Salerno, d'accepter ce que vous proposez, c'est-à-dire d'avoir un débat démocratique et serein dans cette enceinte. C'est la raison pour laquelle le groupe radical, pour sa part, refusera la motion d'ordre.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je serai un peu plus bref pour donner notre position, qui est analogue à celle du groupe radical: nous refuserons la motion d'ordre.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Que le groupe socialiste prenne le temps qu'il veut, de manière démocratique – manière dont il n'a pas le monopole! Quant à nous, nous essayons de prendre moins de temps et de ne pas imposer au Conseil municipal le rythme de notre groupe. Pour cette raison, nous refuserons la motion d'ordre.

M^{me} Liliane Johnner (T). Lors de la séance du 8 octobre, nous avons énuméré les raisons qui nous conduisaient à refuser ce projet d'arrêté. Nous n'avons pas changé d'avis. Nous estimons qu'il convient de voter aujourd'hui et nous refusons donc la motion d'ordre.

M. Damien Sidler (Ve). Depuis le 8 octobre, nous n'avons pas non plus changé d'avis, nous n'avons d'ailleurs jamais changé d'avis sur cet objet. Les premier et deuxième débats ayant déjà eu lieu, je pense que tous les groupes devraient pouvoir se prononcer ce soir en troisième débat. Nous refuserons donc cette motion d'ordre.

M. Guy Mettan (DC). Le groupe démocrate-chrétien refusera lui aussi cette motion d'ordre. Je comprends les arguments de M^{me} Salerno, qui sont tout à fait louables. Mais si nous avons l'occasion, tout à l'heure, de renvoyer ce projet à la commission des finances, d'ici que cette commission examine ce projet nous aurons tous les documents qui pourront permettre aux commissaires de se déterminer sur ce sujet. Mme Salerno, de même que tous les socialistes, sera elle-même en possession des documents nécessaires. Nous refuserons donc, pour ce motif, la motion d'ordre.

M. Eric Ischi (UDC). En ce qui concerne notre groupe, nous rejoignons les propos qui ont été tenus par le chef du groupe radical et nous refuserons cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 60 non contre 16 oui (1 abs - tention).

Le président. Le report étant refusé, nous passons donc au troisième débat sur le projet d'arrêté PA-47, lié au point 17 de notre ordre du jour.

5.a) Projet d'arrêté de MM. Pierre Maudet, Jean-Marie Hainaut, Guy Mettan et Eric Ischi: «Pour que la Ville assume jusqu'au bout ses responsabilités dans le dossier du Stade de Genève!» (PA-47)¹.

5.b) Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Gallet, Jacques Mino, Bruno Martinelli, Pierre Maudet, Georges Queloz, Jean-Pierre Oberholzer, Didier Bonny, M^{mes} Christiane Olivier et Sandrine Salerno, acceptée par le Conseil municipal le 4 juin 2003, intitulée: «L'affaire du Casino nous a servi de leçon, démêlons immédiatement les intérêts publics des intérêts privés au Stade de Genève de la Praille» (M-360)².

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal prie le Conseil administratif de lui communiquer les documents demandés par le Conseil d'Etat à la Fondation du Stade de Genève, au titre de la participation financière de la Ville à l'édification du stade.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Suite à la motion susmentionnée, nous avons demandé à la Fondation du Stade de Genève si nous pouvions communiquer les documents demandés par le Conseil d'Etat.

¹ Projet d'arrêté: 2412.

² Développée, 312.

2810

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2003 (après-midi)
Projet d'arrêté et motion: Stade de Genève

Par courrier du 28 août dernier, la Fondation du Stade de Genève nous a répondu positivement.

Le Conseil administratif a par conséquent décidé de transmettre les documents au Conseil municipal en date du 24 septembre courant et vous en remet une copie en annexe.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
André Hediger

Troisième débat sur le projet d'arrêté PA-47

M. Pierre Maudet (R). Comme l'a dit tout à l'heure le représentant du groupe SolidaritéS, il est un temps pour attendre et un temps pour discuter. Nous pensons qu'il est temps maintenant de discuter et j'aimerais profiter de l'opportunité qui nous est donnée dans ce troisième débat pour amener quelques éléments nouveaux. Car, Mesdames et Messieurs, si notre règlement prévoit un troisième débat, c'est bel et bien pour laisser se décanter un certain nombre de choses, pour laisser les esprits se reposer et pour permettre à des arguments nouveaux de se faire jour, d'un débat à l'autre.

Ce projet d'arrêté, qui, je vous le rappelle, émane des quatre groupes de droite et centre droite – contrairement à ce que certains journaux ont dit de manière réductrice, ce projet a la qualité démocrate-chrétienne, démocrate du centre, libérale et radicale – proposait deux choses à la base, quand nous l'avons déposé en urgence au mois de septembre. Il proposait, d'une part, de faire la lumière sur les conditions dans lesquelles ce stade a été érigé et les conditions dans lesquelles les dépassements de crédit ont été enregistrés. Il proposait, d'autre part, que la Ville assume ses responsabilités jusqu'au bout et amène sa pierre, si j'ose dire, en allouant un crédit supplémentaire.

Ce soir, à la faveur du report du troisième débat que nous avons accepté au mois de novembre, nous avons de nouveaux éléments. Le premier élément est le fait qu'un groupe privé important – Jelmoli, pour ne pas le citer – a signalé par voie de presse, de manière donc tout à fait publique, son intention d'ouvrir à nouveau le porte-monnaie. C'était la condition principale, la cautèle qu'avait mise le magistrat Ferrazino lors du premier débat, à savoir que les privés passent de nouveau à la caisse. Ceux-ci ont fait montre aujourd'hui de cette volonté, il faut le souligner.

Le deuxième élément est la réponse du Conseil administratif à la motion M-360, point qui est lié ce soir au projet d'arrêté. L'exécutif nous apporte des réponses précises, et nous l'en remercions, sur tous les éléments sur lesquels nous avons posé des questions.

Le troisième élément et le plus important, auquel M^{me} Salerno a fait référence il y a un instant, est le fait que la Fondation du Stade de Genève est parvenue au bout de l'examen du dossier. Elle est parvenue à établir les coûts définitifs et le manco total de trésorerie qui, comme vous avez pu le lire, est de l'ordre de 10 millions de francs, si l'on soustrait la TVA que le stade doit récupérer. C'est là évidemment l'élément qui nous paraît le plus important pour la poursuite des travaux.

Alors, ce soir, davantage qu'un chiffre, davantage qu'un crédit de 1,5 million, nous vous demandons d'entrer en matière et d'envoyer ce projet d'arrêté en commission des finances pour étude. En effet, nous sommes, comme vous, Mesdames et Messieurs – en tout cas, j'ose l'espérer – soucieux de l'intérêt général et de l'intérêt du contribuable, qui a le droit de connaître les tenants et aboutissants du montage financier de ce dossier. Pour ce faire, une solution s'impose, une seule, c'est l'envoi du projet d'arrêté en commission des finances, avec, à la clé, une étude pour laquelle nous prendrons le temps nécessaire – il n'est pas dit que nous revenions devant vous déjà en janvier ou en février, puisque la fondation elle-même s'accorde un délai jusqu'en juin pour trouver les fonds nécessaires. Avec le groupe socialiste, s'il est d'accord de voter le renvoi, nous prendrons le temps d'étudier ces documents dans le détail, pour établir les responsabilités de la Ville, car il ne fait aucun doute, Mesdames et Messieurs, que la Ville a des responsabilités en la matière, je dirai même des responsabilités accrues, puisqu'un de nos magistrats a été président de la Fondation du Stade de Genève pendant plus de quatre ans.

Voilà, Mesdames et Messieurs, l'esprit dans lequel nous intervenons ce soir. Nous vous demandons d'accepter l'envoi en commission des finances, que nous puissions discuter et réfléchir sereinement aux conditions dans lesquelles s'est déroulée toute cette affaire, que nous puissions établir les responsabilités et décider éventuellement, à la faveur de ce débat, d'allouer un crédit, qui pourra être de 1,5 million ou d'un autre montant plus ou moins élevé. Il s'agit en l'occurrence de permettre définitivement l'exploitation de cette infrastructure, qui porte le nom de notre ville, qui est indubitablement liée au destin sportif et culturel, à la vie associative, à la vie de quartier, à la vie en général de notre ville. C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, je vous incite à soutenir notre proposition de renvoi en commission – nous faisons ainsi un pas dans votre direction – du projet d'arrêté PA - 47.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Le groupe libéral s'associe évidemment à la proposition de renvoi en commission des finances, puisque c'est effectivement le lieu qui devrait permettre au Conseil municipal de prendre connaissance, avec toute l'attention nécessaire, des documents qui viennent compléter ce dossier. Lorsque ce projet d'arrêté avait été déposé, de nombreux points d'interrogation subsistaient. Nous les avons relevés et l'objet dudit projet d'arrêté était précisément que le Conseil municipal – qui avait déjà participé au projet du stade, que ce soit lors des travaux du conseil de fondation par le biais de son représentant ou de toute autre manière – puisse s'associer à l'achèvement du dossier, étant donné qu'il nous semblait totalement irréaliste et inopportun que la Ville, à ce stade-là du projet, se désolidarise de cette infrastructure.

En effet, lorsqu'on pense à ce que représente ce stade, à l'image qu'il induit, non seulement pour la Ville elle-même, mais également pour le sport qu'il abritera,

ce sport fétiche qu'est le football, lorsqu'on regarde ce qui se fait dans la plupart des villes, que ce soit en Suisse ou dans d'autres pays, on a de la peine à imaginer que la Ville ne veuille même pas prendre connaissance des documents. Là, je ferai une petite remarque: notre Conseil s'apprête à voter, dans quelques jours, un budget où figurent de nombreuses subventions, notamment au monde du sport et au monde du football. En l'occurrence, pourquoi subventionnons-nous les associations qui pratiquent le football? C'est parce que nous croyons que ce sport doit être développé, parce qu'il est porteur de toute une série de bienfaits pour les jeunes, comme le fait de jouer dans une équipe, d'avoir une occupation autre que le *game boy* et la *play station*. Bien évidemment, le pendant, le corollaire immédiat de cette politique sportive ne peut pas être le désintérêt pour une infrastructure aussi fondamentale que le Stade de Genève. On ne peut pas se désintéresser complètement du sort de ce stade, alors qu'on est à bout touchant et qu'on sait que ces travaux supplémentaires sont nécessaires à la pleine exploitation de cette infrastructure.

Décider aujourd'hui de renvoyer ce projet en commission des finances est l'expression de l'intérêt que la municipalité doit porter à ce stade. Nous ne demandons pas de voter la fête dans le sac. Nous demandons de pouvoir examiner les éléments nouveaux qui sont apparus, de pouvoir, à partir d'un dossier bien ficelé et bien construit, savoir de quoi nous parlons, afin de décider quel sera le montant du soutien de la Ville, s'il doit y avoir soutien de la Ville, tout cela selon la méthode de travail qui est appliquée pour les plus petits projets de notre municipalité. Nous avons, de ce point de vue, de la peine à comprendre qu'un projet de cette envergure ne passe pas par ces débats au Conseil municipal. Je vous invite donc à renvoyer ce projet en commission des finances, où il pourra être étudié sous toutes ses coutures.

M. Guy Mettan (DC). Mesdames et Messieurs, j'aimerais m'associer à mes deux collègues radical et libéral pour vous inviter également à renvoyer ce projet d'arrêté à la commission des finances, cela pour plusieurs raisons. On a déjà assez parlé de l'intérêt du stade pour le sport genevois et pour le monde du football, je n'y reviendrai pas. En revanche, je rappellerai deux ou trois choses, notamment le fait que le coût définitif de cette infrastructure – qui, on le sait maintenant, s'élève à 116 millions – n'est justement pas si élevé que cela. Si on prend les stades de Bâle ou de Zurich, on constate que leur coût est beaucoup plus élevé. Genève s'en tire assez bien, même avec un coût de 116 millions. Quant à la Ville, si on prend les montants qu'elle y a consacrés jusqu'à maintenant, on voit qu'elle est parfaitement gagnante. En effet, elle a mis 3 millions au départ, soit une somme extrêmement modeste, une paille par rapport aux 116 millions du coût total, et en échange, une fois le stade achevé, elle recevra les terrains des Charmilles, offerts gratuitement par M. Hentsch et la Fondation Hippomène. La seule valeur desdits terrains dépasse de loin l'investissement qu'elle a consenti pour le stade.

Enfin, je terminerai en disant qu'après cette lamentable affaire, après toutes les discussions, toutes les polémiques, ce projet sera un moyen pour notre Ville de clore ce dossier en beauté, de mettre une fin honorable à toutes les polémiques et de retrouver la place à laquelle nous avons droit au sein du conseil de fondation. Renvoyer ce projet en commission des finances est un moyen de calmer le jeu, de repartir sur un bon pied, cela pour tous les groupes, quelles que soient nos convictions, y compris pour le groupe du Parti du travail, qui s'est beaucoup investi au début en faveur du stade. Il s'agit de terminer tout cela en beauté et c'est pourquoi je vous invite à suivre la proposition de renvoi et à réétudier ce projet en commission des finances.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Il est un peu difficile d'entendre la droite nous dire que nous ne sommes pas pour le sport: nous sommes pour le sport, mais pour le sport populaire et pas pour le sport pourri par l'argent. C'est une différence fondamentale, que vous avez peut-être de la peine à comprendre et il faut que nous vous la rappelions de temps en temps!

Lors des deux premiers débats, les socialistes ont voté avec nous, «la tête dans le sac», comme disait M. Hainaut, mais voter la tête dans le sac ne les dérangeait pas à l'époque. Aujourd'hui, ils ont changé d'avis: leur magistrat au Conseil d'Etat leur a remonté les bretelles et ils sont prêts à suivre la droite et à étudier ce projet en commission. Ce ne sera pas notre cas.

Nous avons déjà dit que nous ne sommes pas pour collectiviser les pertes du privé, or le stade est une entreprise privée. Il y a longtemps que nous disons que cette entreprise n'est pas rentable et nous savons que, toutes les années, on va nous demander 10 millions pour qu'elle survive. Aussi, nous dirons non d'entrée de jeu, comme nous dirons non les années suivantes. Nous nous opposerons au renvoi en commission et nous refuserons ce projet d'arrêté aujourd'hui même.

M. Eric Ischi (UDC). Je ne vais pas répéter ce qui a été dit par les uns et les autres. Je suis convaincu que c'est la moindre des choses que de renvoyer ce projet en commission des finances. Cela permettra de rafraîchir les mémoires, de rappeler aux uns et aux autres la manière dont ce projet a vu le jour et ce que la Ville en a retiré. Il n'y a pas longtemps, j'ai entendu dans cette enceinte que la Ville avait investi beaucoup plus d'argent que les 3 millions de départ: on a évoqué les échanges de terrains, mais on a surtout dit que la Ville avait mis 20 ou 22 millions, qui est la perte sèche subie lors de la fermeture de Frigo II à l'époque! A cet égard, j'aimerais bien qu'en commission des finances on nous donne des renseignements précis, parce que ce sujet-là, à mon sens, n'a rien, mais absolument rien à voir avec le Stade de Genève! Je vous encourage donc à voter le renvoi du projet à la commission des finances.

M. Alain Marquet (Ve). Je ne referai pas l'historique des réticences des Verts à propos du Stade de Genève. M. Losio s'en est chargé il y a deux mois. J'aimerais en revanche rappeler, à ce moment du débat, une position principielle des Verts. On entend parler de sport par-ci, de sport par-là et je me pose la question de savoir où est le sport au Stade de Genève. A part les 30 personnages en cuissettes qui courent sur la pelouse, vous n'allez pas me dire... (*Remarque.*) J'ai compté les arbitres et les remplaçants, Monsieur Fischer! Donc, vous n'allez pas me dire que les milliers de spectateurs sont en train de faire du sport! Ce n'est pas là du sport, c'est peut-être du spectacle, mais surtout, avant d'être du spectacle, c'est du business, du commerce, des affaires, du fric, des bénéfices, des dividendes, du capital!

C'est ce business qui régit l'ensemble de l'infrastructure de la Praille, du stade au centre commercial et du centre commercial au stade. Vous pouvez ajouter le nombre d'allers-retours que vous voulez, ce n'est que cela! L'idéal étant sans doute, aux yeux des promoteurs du Stade de Genève, d'arriver à ce que les deux entités soient ouvertes en même temps pour que, dit très schématiquement, Pépère soit sur les bancs du stade et Mémère soit en train de pousser le caddie! Là, ce sera vraisemblablement un grand bonheur pour tous les actionnaires! (*Exclamations, huées.*)

Excusez-nous, Mesdames et Messieurs, mais ce n'est pas tout à fait la vision du sport qu'ont les Verts. En effet, nous pensons qu'avant de financer le sport spectacle, opium du peuple, une société doit s'inquiéter d'abord de l'état de santé de sa population. Cet état de santé, pour être bon, passe par une activité physique adaptée et régulière pour tous: la marche, les sports corporatifs, les activités dans les associations, les semaines de sport pour les jeunes sont des activités qu'il nous paraît bien plus important de financer que l'achèvement du Stade de Genève...

M. Alain Fischer (R). Et la fumette...

M. Alain Marquet. Monsieur le président, si vous pouviez demander à certains conseillers municipaux d'être au moins polis...

Le président. M. Marquet a la parole et je vous prie de ne pas l'interrompre pendant son intervention.

M. Alain Marquet. Je vous remercie, Monsieur le président. Le Stade de Genève nous a coûté assez cher et nous n'entendons plus financer ce consortium «spectaculo-commercial». C'est la raison pour laquelle nous nous opposerons au projet d'arrêté et à son renvoi en commission. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je vais commencer par un petit rappel des faits, il sera ensuite plus simple de suivre mon discours. En 1997, la section Ville du Parti socialiste a tenu une assemblée générale sur l'opportunité de voter, au Conseil municipal, 3 millions de subvention pour un stade à la Praille. Le vote de l'assemblée générale a été positif...

Le président. Excusez-moi de vous interrompre, Madame. L'usage du téléphone portable est interdit dans la salle, Monsieur Mettan...

M^{me} Sandrine Salerno. L'assemblée générale a donc approuvé cette subvention de 3 millions pour le Stade de la Praille. En 1998, lorsque nous avons eu ce même débat au Conseil municipal, les Verts ont refusé la subvention de 3 millions, l'AdG/SolidaritéS/Indépendants l'a refusée également et le Parti socialiste l'a acceptée. En 2003 sont déposées les propositions de l'Entente et de l'UDC, soit la motion M-383, qui s'intitulait: «Pour la transparence dans le dossier du Stade de Genève», et ce projet d'arrêté PA-47, qui s'intitule: «Pour que la Ville assume jusqu'au bout ses responsabilités dans le dossier du Stade de Genève».

Or que remarquons-nous dans le dossier du Stade de Genève? Tout d'abord, et je l'ai déjà dit lorsque j'ai défendu vainement la motion d'ordre, nous avons demandé des documents que nous n'avons pas tous reçus. Vous me direz qu'une partie de ces documents nous ont été finalement transmis par le Conseil administratif, par le biais de la réponse à la motion M-360, déposée en juin 2003. Mais il y a des documents qui sont aussi d'importance, qui ont été rendus publics jeudi dernier et que nous n'avons pas à notre disposition. Nous les aurions eus si un membre du Conseil administratif siégeait encore à la Fondation du Stade de Genève. Comme ce n'est plus le cas, ces documents nous ne les avons pas. Je les ai demandés et je les attends. Pour nous, socialistes, qui avons voté oui à cette subvention en 1998, il est important aujourd'hui, si nous devons rediscuter ce dossier, d'avoir l'ensemble des informations disponibles à ce jour.

Certains membres de l'Entente ont parlé de montage financier. Celui de l'époque était mauvais et cela avait été relevé notamment par les partis de l'Alternative. Aujourd'hui, force est de constater que nous avons raison, puisqu'il y a un dépassement de crédit à hauteur de 10 millions, si j'ai bien lu les journaux. On nous parle d'un échange de parcelles avec la Fondation Hippomène concernant le Stade des Charmilles. Certes, nous l'appelons de nos vœux, mais nous rappelons que jamais aucun acte notarié n'a été signé et que cet échange repose sur le bon vouloir du propriétaire, M. Hentsch. Nous espérons vivement que nous obtiendrons cette parcelle aux Charmilles et qu'elle pourra un jour devenir un espace vert dans ce quartier de la ville qui en a bien besoin. Reste qu'aujourd'hui, 2 décembre 2003, personne ne peut dire ce qu'il adviendra effectivement de cette parcelle.

Maintenant, concernant la structure de la Fondation du Stade de Genève, n'en déplaise à certains, la Ville est membre de la Fondation du Stade de Genève. Elle figure parmi les fondateurs du stade, elle a un siège à la fondation, qui n'est actuellement plus occupé puisque M. Hediger a démissionné. Nous, Conseil municipal, nous, Parti socialiste, avons appelé de nos vœux la démission de M. Hediger, mais aujourd'hui, se dédouaner totalement, dire que nous n'avons plus aucun intérêt dans cette fondation, c'est faire fi de cet élément capital, à savoir que nous y avons un siège et que nous y avons donc des responsabilités. Depuis le mois de juin, toutes les décisions qui peuvent être prises par le conseil de fondation seront forcément, si elles sont mauvaises ou erronées à nos yeux, aussi de la responsabilité de la Ville, qui y a un siège.

La droite et l'UDC nous ont proposé, en 2003, ces deux documents qui, de l'avis du Parti socialiste, sont de mauvais textes, notamment le projet d'arrêté. Bien sûr, leurs auteurs sont adroits et la proposition de M. Maudet a eu l'avantage de relancer le débat. Cela dit, les partis de droite nous proposaient initialement d'ouvrir un crédit de 1,5 million et, aujourd'hui, à la lecture des journaux, nous apprenons – je souligne le fait que ce sont les journaux qui nous l'apprennent – que ce montant de 1,5 million n'est absolument pas la participation financière que la fondation attend des collectivités publiques et notamment de la Ville de Genève. Peut-être est-ce inexact – je ne siège pas au Conseil administratif, je ne reçois pas les courriers et je ne suis informée de ces incidents que par la presse – mais, dans la presse, j'ai lu que la Fondation du Stade de Genève attendait plutôt 2 à 3 millions de la Ville. Le projet déposé par la droite n'était donc pas abouti, en tout cas sur le plan des prétentions financières. Il est heureux que nous ayons ajourné le débat en novembre, parce que, à la lueur des informations que nous avons aujourd'hui, nous savons que les chiffres inscrits ici ne satisferont de toute façon pas la fondation... (*Remarque.*) Je n'ai pas dit que nous souhaitions donner 3 millions: j'ai simplement dit que la fondation demandait entre 2 et 3 millions à la Ville de Genève!

S'agissant de la position du Parti socialiste, nous nous sommes évertués à la décliner dans cette enceinte, mais elle n'a visiblement pas eu l'heur de vous plaire. Nous jugeons le projet d'arrêté de l'Entente et de l'UDC mauvais. Cependant, nous n'oublions pas le fait que nous, socialistes, à l'instar du Parti du travail, avons voté, en 1998, la subvention de 3 millions et que, depuis, nous n'avons plus eu de débat démocratique au sein de notre parti sur la suite que nous souhaitons donner à l'aventure du Stade de Genève. Aujourd'hui, notre position dérange visiblement l'écrasante majorité de ce Conseil, mais quelle légitimité avons-nous, nous les 16 élus socialistes, pour dire que le Parti socialiste Ville de Genève pense telle ou telle chose? Au Parti socialiste, cela ne fonctionne pas ainsi. Au Parti socialiste, il y a effectivement des élus, mais il y a aussi une assemblée générale...

M. Jacques Mino (AdG/SI). C'est de la cuisine interne, débrouillez-vous!

Le président. La seule personne qui ait la parole est M^{me} Salerno et je vous prie de l'écouter!

M^{me} Sandrine Salerno. Je vois avec plaisir que les personnes qui, à longueur de séances, nous rappellent l'importance du débat démocratique et de la consultation, l'importance qu'il y a à prendre des avis qui soient représentatifs, se moquent totalement du fait que nous ayons, comme il a été dit, une «cuisine interne». Bien sûr, la cuisine interne du Parti socialiste n'intéresse personne! Par contre, je trouve intéressant de souligner que, dans cette enceinte, chaque fois que nous travaillons sur des propositions, nous mettons en relief le fait que le politique a son temps d'analyse, que l'administration publique a son temps d'analyse et de mise en œuvre et que les associations sur le terrain – associations d'habitants, de parents d'élèves, de défense de tel ou tel enjeu – ont, elles, un rythme qui est différent. Or, un parti politique est une association comme une autre et nous, socialistes, avons, sur cet objet-là, un rythme qui n'est pas le même que celui du Conseil municipal. Cela explique que nous n'avons pas pu avoir le débat qui nous aurait permis de relayer aujourd'hui la position de notre parti.

J'en ai donc fini avec les constats. Tout cela pour expliquer que nous nous abstiendrons ce soir, puisque force est de constater que, lorsque j'ai demandé le report du débat il y a à peu près une demi-heure, aucun parti – j'ai noté une seule abstention démocrate-chrétienne – n'a eu l'amabilité de souscrire à notre demande. Ce s o i r, nous sommes dans l'impossibilité de vous communiquer la position du Parti socialiste et nous nous abstiendrons donc sur ce projet.

M. Didier Bonny (DC). Je dois dire que je n'ai pas tout compris dans ce qui vient d'être dit, mais j'ai quand même retenu l'essentiel, à savoir que le Parti socialiste s'abstiendra. J'en déduis que ce projet d'arrêté, qui a été qualifié de mauvais, ne l'est pas tant que cela... Du reste, j'ai cru comprendre qu'aux yeux des socialistes il était mauvais surtout parce que nous ne demandions pas assez d'argent... Nous n'avons pas osé en demander plus, mais peut-être y en aura-t-il un peu plus une fois que le projet sera revenu de la commission des finances... Tant mieux, c'est une bonne nouvelle!

Cela étant dit, je ne peux pas laisser passer les propos de MM. Marquet et Mino. M. Marquet nous a offert sa vision de la société, une très belle vision de la société: Monsieur va au match de football, Madame va faire les courses! On dit parfois que les Verts sont les conservateurs de gauche: effectivement, on ne peut

pas dire le contraire quand on entend de tels propos! Par ailleurs, M. Marquet ne connaît pas non plus les horaires des matches: ceux-ci ont lieu le samedi soir ou le dimanche après-midi. Or, aujourd'hui, on ne peut pas encore faire ses courses à ces moments-là, ce qui est très bien!

J'en viens aux propos de M. Mino qui dit que l'Alliance de gauche est en faveur du sport populaire et non pas, je cite, du sport «pourri par l'argent». Très bien! Mais j'aimerais alors savoir si les gens qui pratiquent un sport populaire, grâce à M. Hediger, et qui vont aussi au Stade de Genève – pour lequel le Parti du travail s'est beaucoup battu – si ces gens-là sont des pourris. Je ne sais pas, mais c'est en tout cas le raccourci qui vient à l'esprit quand on entend les propos de M. Mino... (*Remarque.*) Ce n'est pas exactement ce qu'il a dit, mais on pourrait le comprendre ainsi et c'est franchement méprisant pour les gens qui vont au Stade de Genève, dont je suis d'ailleurs!

J'aimerais aussi que l'Alliance de gauche se rende compte que le Servette Football Club est un exemple pour tous les enfants qui pratiquent le football. M. Mino devrait peut-être aller de temps en temps voir des tournois d'enfants. D'autre part, quand des jeunes sont au Stade de Genève, ils ne sont pas en train de faire des bêtises ailleurs. Le sport a une très bonne image, c'est une excellente motivation et, de ce point de vue là, il est important qu'il y ait à la fois du sport populaire et du sport d'élite. L'un va avec l'autre et j'aimerais bien que l'Alliance de gauche le comprenne une fois pour toutes! (*Applaudissements.*)

M^{me} Liliane Johner (T). On entend de tous côtés que le Parti du travail avait approuvé la construction du stade... Pour notre part, nous ne le nions aucunement: c'est vrai, nous étions d'accord avec cette construction, mais nous n'avons jamais dit que les collectivités publiques devaient prendre en charge les coûts de cet ouvrage, d'autant que, dès le début, on nous a fait miroiter les apports privés. La Ville a mis 3 millions et nous étions d'accord, mais nous trouvons que c'est assez et nous n'irons pas plus loin. Nous refuserons donc le renvoi du projet en commission des finances.

M. Alain Marquet (Ve). Je réponds à la mise en cause de M. Bonny, qui a scandaleusement détourné les propos que j'ai tenus tout à l'heure. J'aimerais préciser mon propos en disant que j'ai parlé d'un «probable idéal des actionnaires». Ce n'est pas mon idéal, mais j'imagine que les actionnaires et les partenaires du Stade de Genève verraient d'un très bon œil une ouverture simultanée des deux infrastructures. Je maintiens que l'idéal que j'ai énoncé, c'est vraisemblablement le leur. Je n'ai rien dit d'autre et, si M. Bonny avait écouté, il l'aurait entendu!

M. Alain Dupraz (T). Monsieur le président, je demande que nous votions à l'appel nominal.

Le président. Etes-vous suivi, Monsieur Dupraz? *(Plus de quatre conseillers lèvent la main.)*

Bien, la parole n'étant plus demandée, je fais voter tout d'abord la prise en considération. Nous voterons ensuite, pour autant que la prise en considération soit acceptée, le renvoi en commission des finances... Monsieur Losio, vous avez la parole.

M. Pierre Losio (Ve). Monsieur le président, je m'excuse de vous interrompre, mais il me semble que nous sommes en troisième débat et que la prise en considération a déjà eu lieu...

Le président. Monsieur Losio, en deuxième débat, le projet d'arrêté a été refusé et c'est bien pour cela qu'un troisième débat a été demandé. Par conséquent, je dois faire voter la prise en considération... *(Remarque.)* Non, Madame Keller Lopez, je répète que ce n'est que si la prise en considération est acceptée que nous pourrions voter le renvoi du projet en commission des finances. Si le projet est refusé, il n'y a pas lieu de le renvoyer en commission. Je lance le vote électronique... *(Remarque.)* Nous sommes en procédure de vote, Madame Salerno...

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je suis vraiment désolée de vous importuner en procédure de vote, Monsieur le président, je sais que cela ne se fait pas. Mais, pour être bien au clair, vous avez dit que, s'il n'y a pas une majorité pour le renvoi en commission des finances, l'arrêté est accepté?

Le président. Non, ce n'est pas ce que j'ai dit, Madame. J'ai dit que je faisais voter la prise en considération de cet arrêté et que, si elle était acceptée, je ferais voter le renvoi à la commission des finances. Nous reprenons le vote...

Mise aux voix à l'appel nominal, la prise en considération du projet d'arrêté est acceptée par 34 oui contre 26 non (15 abstentions).

Ont voté oui (34):

M. Guillaume Barazzone (DC), M. Alexis Barbey (L), M. Didier Bonny (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Alain Comte (T), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Michel Ducret (R), M. Alain Fischer (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (UDC), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Claudine Gachet (R), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Pierre Maudet (R), M. Guy Mettan (DC), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Frédy Savioz (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

Ont voté non (26):

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M. Roberto Broggini (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M. Jacques François (AdG/SI), M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M^{me} Liliane Johnner (T), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Bérengère Rosset (L), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Caroline Schum (Ve), M. Damien Sidler (Ve), M. François Sottas (AdG/SI), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Se sont abstenus (15):

M^{me} Nicole Bobillier (S), M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M. Olivier Coste (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M. David Metzger (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. Gilles Thorel (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):

M. Michel Chevrolet (DC), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M. Roman Juon (S), M^{me} Bérengère Rosset (L).

Présidence:

M. André Kaplun (L), président, n'a pas voté.

Mis aux voix, le renvoi du projet d'arrêté à la commission des finances est accepté par 73 oui contre 1 non (1 abstention).

Le président. Il est pris acte de la réponse à la motion M-360.

6. Proposition du Conseil administratif du 29 octobre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 800 000 francs destiné à la mise en valeur du site archéologique du parc La Grange, propriété de la Ville de Genève, situé 71, route de Frontenex, parcelle N° 3166, feuille 42, section Eaux-Vives (PR-313).

Préambule

En septembre 2004 s'ouvrira à Genève l'exposition sur les Allobroges au Musée d'art et d'histoire, actuellement à Grenoble. Il est ainsi souhaité d'ouvrir au public, à la même date, le site archéologique du parc La Grange.

Ce site archéologique a fait l'objet de deux campagnes de fouilles par le Service cantonal d'archéologie, au cours de ces dix dernières années. Ces fouilles ont livré les vestiges d'une villa gallo-romaine. Elles ont également livré des mégalithes, restes de menhirs, qui évoquent la présence d'un lieu de culte dès les temps préhistoriques. Après avoir soigneusement archivé ces découvertes et livré au Musée d'art et d'histoire les objets retrouvés lors de ces fouilles, le Service d'archéologie n'a pas jugé opportun de laisser ces vestiges à ciel ouvert et le terrain a été remblayé, à l'exception de deux «fenêtres» laissant apercevoir quelques fragments des murs de fondation de la villa et des fragments de mégalithes situés à proximité. Mais il a souhaité qu'il en subsiste sur place une trace qui évoque la mémoire de ce lieu. La matérialisation de cette trace et sa mise à la disposition des promeneurs de La Grange est l'objet de la présente proposition

Exposé des motifs

Les fouilles effectuées au parc La Grange, en livrant les vestiges d'une grande demeure romaine, aident à retracer l'histoire du parc et de la cité de

Genève à l'époque antique. Elles ont également mis au jour des mégalithes, vestiges de menhirs, qui évoquent la présence d'un lieu de culte dès les temps préhistoriques.

Malgré l'importance et la portée historique de ces découvertes, le Service cantonal d'archéologie n'a pas souhaité constituer un musée sur place. En effet, le plan directeur du Musée d'art et d'histoire prévoit l'exposition, dans de meilleures conditions, des découvertes archéologiques genevoises. C'est donc plutôt dans ce projet d'avenir, qui cherche un dialogue entre les salles du musée et la réalité archéologique, que l'on peut découvrir sur le terrain, qu'il faut penser le concept de mise en valeur et de présentation au public du site archéologique du parc La Grange.

Cependant, si les objets retrouvés ont été transférés au Musée d'art et d'histoire et si le terrain a été remblayé dans sa presque totalité, l'idée d'une évocation *in situ*, pour que la mémoire du lieu ne sombre pas dans l'oubli, suggérée par l'archéologue et devenant volonté du Conseil administratif de la Ville de Genève, il s'agissait de lui donner forme, de mettre en valeur les vestiges laissés à ciel ouvert et de présenter le site au public en le rendant intelligible.

Se basant sur un rapport de l'archéologue cantonal, le 5 septembre 2001, le Conseil administratif a décidé d'entreprendre une étude dans le but de donner forme à cette évocation, de mettre en valeur et de présenter au public le site archéologique. Un groupe de travail a été constitué, composé de représentants du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, du département des affaires culturelles et de l'archéologue cantonal.

En automne 2002, un concours sur mandats d'études parallèles a permis de choisir un projet et de le mener à terme.

Des essais pour tester des matériaux de revêtements de sol (pelouse maigre, dalles de cheminement) et pour le garde-corps qui protégera les vestiges laissés à ciel ouvert sont déjà en cours.

Les fouilles réalisées dans le parc La Grange montrent que les premières occupations humaines pourraient remonter au Néolithique moyen (à partir de 4500 av. J.-C.). Elles ont notamment permis de découvrir, dans la partie aval du parc, un établissement de l'âge du bronze (1000-900 av. J.-C.).

A partir du I^{er} siècle apr. J.-C., un domaine gallo-romain clôturé s'étend sur une superficie proche de celle de l'actuel parc La Grange. Perpendiculaire au rivage, ce domaine descend en pente douce vers le lac. Il est desservi, dans sa partie haute, par la principale voie romaine de la rive gauche, dont le tracé suit approximativement celui de l'actuelle route de Frontenex. Vers la fin du I^{er} ou au début du II^e siècle apr. J.-C., le domaine mesure plus de 400 m. de longueur et

environ 200 de largeur. Une villa à atrium et péristyle y est édifiée entre 10 et 30 apr. J.-C. Pendant le Bas-Empire, le domaine se développe et se maintient partiellement jusqu'au cœur du Moyen Âge.

La disposition des bâtiments révèle un plan classique: une maison de maître, établie sur le rebord de l'actuel plateau de Frontenex, domine une double rangée d'édifices qui descendent parallèlement aux murs d'enceinte latéraux jusqu'au lac. Ces édifices abritent les activités économiques du domaine: granges, greniers, écuries, logements, forges et autres infrastructures.

La maquette de reconstitution du palais antique est visible depuis le 12 octobre 2002 au Musée dauphinois de Grenoble, dans le cadre d'une exposition sur les Allobroges.

Concertation avec la population

A l'issue du concours, jugé le 13 décembre 2002, a eu lieu le 19 décembre suivant une conférence de presse, en présence de M. Laurent Moutinot, président du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, et de MM. Christian Ferrazino, Manuel Tornare et Alain Vaissade, conseillers administratifs.

Les projets ont été présentés au public en janvier 2003.

Description de l'ouvrage

Caractéristiques de l'ouvrage et descriptif des travaux

L'emprise du bâtiment antique est revêtue d'un «gazon-gravier» constitué de granit concassé semé d'un mélange de plantes et de fleurs qui distinguera cette surface du gazon du parc. Les chemins qui y mènent sont faits de dalles de béton granit. Les bancs situés aux extrémités de ces chemins sont également en béton. Autour des «fenêtres» à l'intérieur desquelles ont été maintenus à ciel ouvert certains vestiges, prend place un garde-corps en métal de couleur vive.

Estimation du coût		Francs	Francs
CFE Intitulés par groupes d'éléments			
F	Terrassements (génie civil)	232 400	
K	Canalisations, conduites (génie civil)	58 000	
N	Chaussées, voies (génie civil)	51 200	
O	Aménagements (génie civil)	153 400	495 000

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2003 (après-midi)
Proposition: site archéologique du parc La Grange

2895

V	Frais secondaires (essais de matériaux, reproduction de documents, information, plaquette de présentation, etc.)	70 700	
W	Honoraires (architecte, géomètre)	90 200	160 900
X	Compte d'attente et marge d'évolution du projet	51 000	<u>51 000</u>
F-X	Coût total de la construction HT		706 900
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA) 7,6%	53 724	
F-Z	Coût total de la construction TTC		760 624
ZZ	Frais administratifs et financiers		
ZZ1	Honoraires de promotion (5% de F-W + TVA 7,6%)	37 983	
F-ZZ	Coût général de l'opération		<u>798 607</u>
	Arrondi à		800 000

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de septembre 2003 et ils ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Ce projet a reçu l'autorisation de construire N° DD 98580-2 du 18 septembre 2003 du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer un mois après le vote du Conseil municipal et dureront environ deux mois et demi.

La date de mise en exploitation prévisionnelle est hautement souhaitée pour septembre 2004, de manière que la réalisation de cet ouvrage coïncide avec l'ouverture, à Genève, de l'exposition sur les Allobroges.

Régime foncier

La parcelle N° 3166, feuille 42, section Eaux-Vives, sur laquelle s'inscrit le site archéologique est propriété privée de la Ville de Genève.

Programme financier quadriennal

Cet objet n'est pas prévu au programme financier quadriennal.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

L'entretien de cet aménagement sera assuré par le Service des espaces verts et de l'environnement. Il entraînera une charge annuelle supplémentaire de 10 000 francs.

Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, elle se montera à 95 090 francs pour l'investissement de 800 000 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit de construction est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, qui a établi le projet et le réalisera avec le concours du Service des espaces verts et de l'environnement. Le service bénéficiaire est le Service des espaces verts et de l'environnement.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 800 000 francs destiné à la mise en valeur et à la présentation au public du site archéologique du parc La Grange, propriété de la Ville de Genève, situé 71, route de Fontenex, parcelle N° 3166, feuille 42, section Eaux-Vives du cadastre genevois.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 800 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 36 375 francs du crédit d'étude voté le 10 février 1998 (proposition PR-300) et de 40000 francs du crédit d'étude voté le 15 janvier 2002 (proposition P R - 11 7), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2014.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexes: plan de situation
plan du projet

La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

7. Rapport oral de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 septembre 2003 en vue de la révision de quelques dispositions statutaires de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale (CAP), en lien avec le changement des bases techniques qui doit intervenir au 1^{er} janvier 2004 (PR-306 A)¹.

M. Didier Bonny, président de la commission des finances (DC). Je ferai juste remarquer qu'une fois de plus la commission des finances a travaillé dans des délais extrêmement courts, puisque vous vous souvenez que nous avons renvoyé cette proposition en commission lors de notre dernière session du mois de novembre. La commission l'a traitée rapidement, car il fallait absolument, pour des raisons d'entrée en vigueur, que nous puissions voter ce projet d'arrêté aujourd'hui même. Enfin, je voudrais remercier le rapporteur, M. Hainaut, qui a accepté de présenter son rapport – qui sera oral – dans des délais extrêmement courts également.

M. Jean-Marie Hainaut, rapporteur (L). Chers collègues, la proposition PR-306 traite d'un sujet compliqué, important, délicat. Compte tenu du délai qui nous était imparti, nous aurions pu nous laisser tenter par une discussion immédiate au moment où la proposition nous a été présentée. Vous verrez que le détour par la commission des finances a ses vertus et que, pour un sujet aussi important et aussi technique, il était tout à fait essentiel. Les conseillers municipaux que nous sommes doivent prendre le temps de comprendre les mécanismes qui sous-tendent la prévoyance professionnelle, puisque c'est de cela qu'il s'agit, et l'ensemble des problématiques de sécurité sociale. Le détour en commission, qui a été très rapide, sous la présidence de M. Bonny, permettra à ce Conseil de voter en faveur de cette proposition, comme il l'aurait fait s'il avait voté sur le siège, mais en ayant reçu un certain nombre d'éléments importants, que j'espère vous apporter au cours des quelques minutes qui vont suivre.

¹ Proposition, 2081.

Il est important de s'intéresser à ces données techniques, parce que la sécurité sociale, dans notre pays, est un sujet primordial pour chacun des citoyens en même temps que difficile à comprendre. C'est un domaine où l'on est souvent tenté de procéder par raccourcis; on a pu le constater ces derniers temps avec les discussions qui ont eu lieu dans le cadre du deuxième pilier et des difficultés qu'ont un certain nombre de caisses par rapport à leurs obligations envers leurs assurés. C'est pour cette raison, et je clorai là mon introduction, qu'il est tout à fait nécessaire, lorsque l'on est confronté à ces problématiques, de ne pas se limiter à les renvoyer aux techniciens, mais de prendre le temps d'essayer de les comprendre.

En l'occurrence, quel est l'objet de la proposition PR-306? On peut le formuler de manière simple: il s'agit pour la CAP de changer de bases techniques. Une fois que l'on a dit cela, cela semble tout à fait simple, mais, pour le comprendre, c'est un peu plus compliqué. Les bases techniques sont en fait les référentiels de données, les données statistiques qui font office de référence pour que, dans tous les programmes d'assurance sociale – que ce soit le premier ou le deuxième pilier – la science actuarielle puisse donner le plein de ses capacités, donner les tables qui vont permettre de calculer à la fois les cotisations et les prestations, qui vont permettre aux mécanismes de sécurité sociale de se traduire en chiffres tangibles pour chacun d'entre nous.

Ces bases techniques sont donc des données qui permettent d'évaluer l'espérance de vie, les risques d'accident, les taux de mortalité dans certaines catégories de la population... Evidemment, une caisse de pension doit avoir, pour fonctionner, de telles bases, qu'elle ne peut pas calculer elle-même, puisque chaque caisse de pension ne peut pas s'engager dans ces calculs statistiques compliqués. Ces données lui sont donc fournies par des instituts indépendants, qui calculent, qui font des projections statistiques, lesquelles sont en fait la matière première indispensable aux caisses de pension.

En l'occurrence, pourquoi doit-on changer ces bases? D'abord, il faut dire qu'on doit les mettre à jour régulièrement. En effet, vous pouvez comprendre que la société dans laquelle on évolue, les techniques médicales, le mode de vie, sont autant de facteurs qui influent sur les taux de mortalité, sur la longévité. Des données valables à un moment donné ne le sont plus nécessairement cinq, dix ou quinze ans plus tard. Il est donc d'usage, dans les caisses de pension, de revoir régulièrement, en général toutes les dix années, les bases techniques, afin d'avoir des chiffres qui soient en phase avec la réalité. Ce qui est proposé dans la proposition PR-306, ce n'est rien d'autre que de mettre à jour ces bases techniques, mais également de changer les référentiels. Plusieurs instituts différents font les calculs permettant d'avoir des bases techniques, dont les principales sont au nombre de trois. Il y a tout d'abord les bases EVK, qui sont celles de la

Caisse fédérale d'assurance, puis les bases JKM, mises à disposition par les assureurs vie, enfin les données techniques VZ – pour Ville de Zurich – qui sont celles qu'a calculées la Ville de Zurich pour ses propres caisses de pension.

La proposition qui est faite aujourd'hui est la suivante. Jusqu'à présent la CAP utilisait les bases EVK, soit les bases de la Caisse fédérale d'assurance. A l'occasion de la mise à jour, proposition a été faite de passer aux bases techniques VZ, Ville de Zurich. Dans le cadre des travaux de la commission des finances, nous avons eu une explication tout à fait complète, circonstanciée et frappée au coin du bon sens par les représentants de la CAP, qui nous ont expliqué qu'à l'occasion de la mise à jour de ces bases techniques il leur était apparu que la population sur laquelle sont basés les calculs statistiques de la Ville de Zurich est beaucoup plus proche, dans sa composition, du cercle des assurés de la CAP que ne l'est la population qui sert de base au calcul des bases techniques EVK. On peut bien imaginer qu'en effet une caisse publique telle que celle de la Ville de Zurich représente une population similaire à celle de la CAP, plus similaire en tout cas que celle des entreprises qui sont prises en considération dans les bases EVK. Je pense notamment à toute l'industrie: les risques que courent, malheureusement, les personnes qui travaillent dans l'industrie ne sont pas les mêmes que ceux que courent des personnes qui travaillent dans l'administration publique.

Cette nouvelle base VZ est donc mieux adaptée à la population de la CAP. Elle offre aussi, par rapport aux autres bases, des éléments plus fiables. En fait, dans le cadre de la proposition PR-306, l'adoption de ces nouvelles bases techniques toucherait très précisément trois domaines particuliers. Tout d'abord, le calcul des avances AVS: vous savez que le plan de remboursement des avances AVS est calculé en fonction de la durée de vie des personnes. Bien évidemment, avec l'allongement de l'espérance de vie, le plan de remboursement peut être étalé sur une période plus étendue et les remboursements demandés peuvent donc être réduits, si on les prend par tranches mensuelles ou annuelles. C'est la première modification concrète, qui porte sur l'article 37 des statuts de la CAP.

Le deuxième article qui doit être modifié est l'article 39, qui parle des prestations partielles en capital. Là également, les nouvelles bases techniques VZ vont permettre d'adapter le plan des prestations partielles en capital et vont entraîner un effet favorable pour l'assuré, puisqu'on va mieux tenir compte de sa véritable espérance de vie.

Le troisième point concerne l'annexe A, soit la modification du taux pour le calcul des achats d'années d'affiliation et pour le calcul des prestations de libre passage. Tenir compte des progrès de la science et des progrès de chacun d'entre nous qui permettent un allongement de la durée de vie est un élément essentiel

lorsque l'on parle des taux de calcul pour le rachat des années d'affiliation ou pour les prestations de libre passage. En l'occurrence, on aura des chiffres qui seront plus en adéquation avec la réalité que vivent les assurés.

On remarquera au passage que ces tables VZ ont aboli la distinction entre les hommes et les femmes. Un des éléments importants qui conduisait à avoir des calculs parallèles et différents pour les hommes et les femmes a disparu, les statisticiens de VZ ayant considéré que les progrès de la médecine et de la science aboutissaient à ce qu'aujourd'hui l'espérance de vie était tout à fait similaire... *(Remarque.)* Je suis désolé, je sais que je dois faire vite, mais j'ai un rapport à rendre et si les gens ne sont pas dans la salle, ce n'est pas mon problème! Pour le rapporteur, le délai de dix minutes ne s'applique pas. La prochaine fois, je ferai un rapport de 150 pages...

Les conséquences de ce changement de bases techniques sont les suivantes. Tout d'abord, les calculs actuariels seront plus justes pour les assurés. Deuxièmement, la caisse dans son ensemble – c'est un effet induit de la révision de ces barèmes – enregistrera un gain de 2% à 3% sur le taux de couverture. On nous a bien précisé, lors des travaux de commission, qu'il ne s'agissait pas là d'une mesure d'assainissement de la caisse: c'est un effet induit qui va se révéler positif pour le taux de couverture de la caisse, mais ce n'est pas une mesure d'assainissement en tant que telle. Enfin, la troisième conséquence, c'est que, pour pouvoir mettre en place ces bases techniques, on utilisera la réserve pour changement des bases techniques, qui est comptabilisée année après année dans les comptes de la caisse en prévision de ces éventuels changements.

En tant que rapporteur, je vous donne maintenant la position de la commission des finances, qui est d'approuver cette proposition, d'approuver les modifications de statuts qui nous sont proposées, parce que cela va véritablement dans le bon sens pour les assurés et pour la gestion de la caisse. Je terminerai, après cette recommandation de la commission des finances, en vous disant que, postérieurement au vote de la commission des finances, nous avons reçu un courrier du Conseil d'Etat confirmant que lui-même a adopté les bases techniques VZ pour les caisses CIA, CEH et CP. L'Etat a mené les mêmes réflexions et est arrivé à la même conclusion. Je vous invite donc, ainsi que l'a fait la commission des finances, à approuver la proposition PR-306.

Premier débat

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je ne vais pas revenir sur les discussions qui se sont déroulées en commission. Je tiens ici à remercier le président de la commission des finances d'avoir bien voulu mettre cet objet à l'ordre du jour dans un temps très court, parce que, effet, cette modification des statuts doit

se voter aujourd'hui pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2004. J'aimerais remercier également les commissaires. Le débat en commission a été nourri et tout s'est finalement bien passé, puisque la commission des finances a voté l'arrêté à l'unanimité. Enfin, je décerne un grand coup de chapeau au rapporteur qui, malgré le brouhaha, vous a donné une belle leçon de technique actuarielle – je regrette que certains d'entre vous ne l'aient pas écouté... Monsieur le rapporteur, merci infiniment. Je n'ai pas grand-chose à ajouter au rapport très complet que vous venez de faire oralement, si ce n'est qu'il s'agit en effet de modifier les articles 37, alinéa 3 et 39, alinéa 3 ainsi que l'annexe A.

Je vous engage, Mesdames et Messieurs, à voter ces modifications du règlement de la caisse de pension de la Ville de Genève. Pour votre information, celles-ci ont déjà été discutées par les autres administrations membres de la CAP – je parle des Services industriels de Genève et des communes – qui les ont approuvées. Je vous prie donc de voter les conclusions du rapport de M. Hainaut.

M. Pierre Losio (Ve). Je m'associe aux remerciements qui ont été adressés au rapporteur pour la qualité et la clarté de ses explications. Je voudrais inclure dans ces remerciements l'administratrice de la CAP, qui nous a fourni des explications vraiment claires en commission. Nous avons des soucis concernant la parité hommes-femmes en ce qui concerne ces nouvelles dispositions, mais nos inquiétudes ont été levées. C'est donc bien volontiers que nous voterons cette proposition.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 91 des statuts de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Les modifications suivantes des articles 37, alinéa 3, 39, alinéa 3, et de l'annexe A des statuts de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale sont approuvées avec effet au 1^{er} janvier 2004:

«Article 37 – Remboursement de l'avance AVS

- 1) Idem
- 2) Idem
- 3) (Modifié) Montant à rembourser viagèrement pour une avance de Fr. 100.–

Age au début du paiement de la rente	Age à la fin du paiement (ans)								
	57	58	59	60	61	62	63	64	65
55 ans	12.0	17.5	23.0	28.0	33.0	37.5	42.0	48.0	52.0
56 ans	6.0	12.0	18.0	23.5	28.5	33.5	38.5	44.5	48.5
57 ans	0.0	6.5	12.5	18.5	24.0	29.0	34.5	40.5	45.0
58 ans	0.0	0.0	6.5	12.5	18.5	24.5	30.0	36.0	41.5
59 ans	0.0	0.0	0.0	6.5	13.0	19.0	25.0	31.5	37.0
60 ans	0.0	0.0	0.0	0.0	7.0	13.5	19.5	26.5	32.5
61 ans	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.0	13.5	21.0	27.0
62 ans	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.0	14.5	21.5
63 ans	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.5	15.0
64 ans	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8.0
65 ans	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Pour les âges intermédiaires, les montants sont déterminés par l'interpolation linéaire.»

«Article 39 – Prestation partielle en capital

- 1) Idem
- 2) Idem

3) (Modifié) La prestation en capital est calculée aux taux suivants:

Age atteint au jour de la retraite	Capital à verser en lieu et place d'une pension de retraite de Fr. 1.– par année
55 ans	17.439
56 ans	17.150
57 ans	16.854
58 ans	16.550
59 ans	16.238
60 ans	15.919
61 ans	15.592
62 ans	15.258
63 ans	14.916
64 ans	14.567
65 ans	14.210

4) Idem»

«ANNEXE «A» (modifié)

Taux pour le calcul des achats d'années d'affiliation (articles 29 et 30) et pour le calcul des prestations de libre passage (article 61):

Age atteint	Taux pour une année	Age atteint	Taux pour une année	Age atteint	Taux pour une année
20 ans	8.00%	35 ans	12.80%	50 ans	19.00%
21 ans	8.32%	36 ans	13.12%	51 ans	19.80%
22 ans	8.64%	37 ans	13.44%	52 ans	20.60%
23 ans	8.96%	38 ans	13.76%	53 ans	21.40%
24 ans	9.28%	39 ans	14.08%	54 ans	22.20%
25 ans	9.60%	40 ans	14.40%	55 ans	23.00%
26 ans	9.92%	41 ans	14.72%	56 ans	24.00%
27 ans	10.24%	42 ans	15.04%	57 ans	25.00%
28 ans	10.56%	43 ans	15.36%	58 ans	26.00%
29 ans	10.88%	44 ans	15.68%	59 ans	27.00%
30 ans	11.20%	45 ans	16.00%	60 ans	28.30%
31 ans	11.52%	46 ans	16.60%	61 ans	29.60%
32 ans	11.84%	47 ans	17.20%	62 ans	30.90%»
33 ans	12.16%	48 ans	17.80%		
34 ans	12.48%	49 ans	18.40%		

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

8. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour un terrain synthétique au bois de la Bâtie» (P-84 A)¹.

Rapporteur: M. Pierre Maudet.

Préambule

Le Conseil municipal a renvoyé cette pétition à la commission des sports et de la sécurité le 9 avril 2003.

La commission s'est réunie en date du jeudi 4 septembre 2003, sous la présidence de M. Mathias Buschbeck, pour traiter cet objet. Au cours de cette séance, la commission a pris soin d'auditionner les pétitionnaires; puis elle a décidé de délibérer directement sur le contenu de la pétition.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Gisèle Spescha, que le rapporteur remercie pour son travail méticuleux et précis.

Texte de la pétition

(Voir en annexe.)

Audition des pétitionnaires: MM. Elvio Antonilli, président du CS Italien, Daniel Favre, président de la section junior, et Jean-Marcel Revillod, convocat

Les pétitionnaires précisent les points suivants.

Il est tout d'abord relevé que les terrains mis actuellement à disposition posent de gros problèmes: lors d'intempéries, il a été nécessaire de renvoyer, voire d'annuler un nombre considérable de matchs. L'état des terrains, qui n'est déjà pas bon, rend donc impossible toute pratique du football par gros temps.

Cette année, les entraînements n'ont pas pu avoir lieu pendant environ deux mois. Avec les 200 juniors du club, cela pose des problèmes pour planifier les entraînements et il n'est pas facile de renvoyer les matchs de championnat.

Les terrains du bois de la Bâtie sont en mauvais état: le terrain A est passablement abîmé et le terrain B se détériore très vite. Quant au terrain C, il est dramatiquement troué et bosselé; il est pour ainsi dire inutilisable même par beau temps.

¹ «Mémorial 160^e année»: Commission, 6034.

Les pétitionnaires rappellent que leur pétition porte sur deux points:

- premièrement, envisager l’installation d’un terrain synthétique à la place du terrain B afin de pouvoir s’entraîner et disputer des matchs par n’importe quel temps;
- deuxièmement, étudier la possibilité du nivellement du terrain C (dit le «champ de patates»), qui est le seul terrain sur lequel on pourrait actuellement jouer quand il pleut, mais qui demeure impraticable, car beaucoup trop bosselé.

Ils rappellent enfin que, si on refait le terrain B pour le transformer en terrain synthétique, on pourrait profiter du matériau enlevé pour aplanir le terrain C. Par ailleurs, il est évident que ce terrain devrait continuer à pouvoir être utilisé par tout le monde.

Question: Combien de personnes ont-elles signé la pétition?

Réponse: La pétition a recueilli plus de 1000 signatures, récoltées auprès des gens qui gravitent autour du club mais aussi auprès d’autres utilisateurs.

Question: Si tout le monde était d’accord de transformer le terrain C en terrain synthétique, est-ce que cela conviendrait aux activités footballistiques du CS Italien?

Réponse: Ce serait le rêve pour le club.

Question: Combien d’équipes et de clubs s’entraînent-ils sur ces terrains?

Réponse: Il existe deux clubs, le CS Italien et un autre club qui compte deux équipes. Quant au CS Italien, il a 15 équipes pour 200 juniors.

Question: Qui s’occupe de l’entretien des terrains?

Réponse: Le Service des sports. En l’occurrence, le fait d’avoir un terrain synthétique ne donnerait aucun travail supplémentaire au gardien du stade.

Question: Quels sont les terrains équipés en éclairage?

Réponse: Il n’y a qu’un seul terrain équipé en éclairage, celui que la pétition souhaiterait voir transformer en terrain synthétique.

Question: Le club préfère-t-il un terrain synthétique ou stabilisé?

Réponse: Un terrain synthétique serait préférable, car on a l’impression de jouer sur de l’herbe tant la qualité est excellente. S’il y a quelques années le synthétique était dangereux avec le risque de blocage des chaussures à crampons, ce n’est plus le cas actuellement. Quant aux terrains stabilisés, ils sont plus dange-

reux à cause du frottage. L'idéal serait donc de créer un terrain synthétique sur le «champ de patates». Toutefois, comme cette variante ne rencontre pas un assentiment unanime, le club préfère demander une solution plus modeste mais qui ne porte pas préjudice à un règlement rapide du problème.

Discussion

Un commissaire se déclare favorable à l'installation d'un terrain synthétique en lieu et place du «champ de patates», ce qui dépasserait les demandes des pétitionnaires. Mais un commissaire souligne que, pour obtenir une majorité, il faut se contenter de ce que demande la pétition et rien de plus.

La question des coûts est alors abordée. La comparaison est faite avec les terrains de Vessy, où les coûts ont été d'environ 600000 francs. Plusieurs commissaires invoquent alors, en regard des coûts, la nécessité impérieuse de soutenir les clubs formateurs.

L'utilisation du synthétique, par rapport à son impact environnemental, est ensuite évoquée, en particulier les aspects suivants: matériau, durée, infiltrations d'eau, coût d'installation et de désinstallation, etc. Dans cette perspective, un commissaire propose l'audition d'un expert en environnement, même s'il est relevé que les pétitionnaires ont été sensibles à tout cela. Ledit commissaire relève enfin que ces derniers ont dit n'avoir pas besoin d'éclairage sur tous les terrains.

La discussion se poursuit sur l'état du terrain et son accessibilité au public. Il est relevé que l'on ne peut laisser un terrain public – ouvert à tous – en mauvais état, car il présente des risques d'accident.

Se dégage alors l'idée de laisser le Conseil administratif faire une proposition concrète, en lui faisant la recommandation de mettre un revêtement synthétique sur le terrain C.

En ce sens, il apparaît opportun à la grande majorité des commissaires présents de voter le soir même le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, ce qui suppose une modification de l'ordre du jour de la commission. Mise aux voix, la modification de l'ordre du jour est acceptée par 11 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 1 DC, 2 S, 2 AdG/SI et 1 T) contre 1 non (Ve) et 1 abstention (Ve).

S'ensuit un débat sur la nécessité ou non de demander des auditions dans le cadre de l'étude de la pétition plutôt que dans le cadre de l'étude de la future proposition du Conseil administratif.

Un commissaire écologiste propose d'assortir le renvoi de la pétition de la recommandation suivante, jugée superfétatoire – voire insultante – par un autre

2910

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2003 (après-midi)
Pétition: terrain de football synthétique au bois de la Bâtie

commissaire: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tenir compte de toutes les contraintes urbanistiques, environnementales et sociales que ladite pétition soulève.»

Mise aux voix, cette recommandation est acceptée par 11 oui (2 UDC, 1 R, 1 DC, 2 Ve, 2 S, 2 AdG/SI et 1 T) et 3 abstentions (L).

Vote

Finalement, la commission vote, à l'unanimité (3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC, 1 Ve, 2 S, 2 AdG/SI et 1 T) moins 1 abstention (Ve), le renvoi au Conseil administratif de cette pétition assortie de la recommandation susmentionnée.

Annexe mentionnée



PETITION

P-84

« Pour un terrain synthétique au Bois de la Bâtie »

Le CS Italien est un des clubs formateurs les plus en vue sur le canton. Il enseigne le football à 13 équipes de juniors + une école de football représentant 200 enfants, originaires de la ville de Genève et de Lancy essentiellement. Le CS Italien peut s'enorgueillir de posséder encore une équipe de 4^e ligue ainsi qu'une autre en 2^e ligue. Au niveau junior aussi bien qu'à celui des lagues supérieures, il n'est plus nécessaire de rappeler le rôle primordial du football pour l'intégration sociale des enfants, filles et garçons. Le nouveau comité du CS Italien se donne comme objectif premier ce rôle « éducatif » à travers le foot.

Depuis plusieurs années les conditions d'entraînement pour les clubs bénéficiant des installations du Bois de la Bâtie, tout particulièrement le « CS Italien », sont déplorables malgré les efforts constants des jardiniers de la ville. En effet il existe au Bois de la Bâtie deux terrains (terrains A et B) aux grandeurs officielles et un terrain de fortune ouvert au public sur une parcelle en pente (dit le champ de « patates »). Dès les moindres précipitations ces terrains deviennent impraticables et alors entraînements et matchs doivent être reportés au grand désespoir des enfants. Cette situation nuit fortement à la bonne marche du club. Le CS Italien a vu son équipe vétérans être dissoute faute de participants car, pour raison de terrains impraticables au Bois de la Bâtie, les entraînements ont été déplacés aux Evaux.

Le stade du Bois de la Bâtie étant l'un des derniers à ne pas posséder de terrain synthétique, autorisant la praticabilité par n'importe quel temps, le nouveau comité entend demander à la commission des sports du conseil municipal de la ville de GENEVE, au vu de ce qui précède, de mettre au plus vite à l'ordre du jour de l'une de ses séances, l'installation d'un terrain synthétique au Bois de la Bâtie à la place du Terrain B (en face de la buvette) et d'étudier par la même occasion la possibilité du nivellement du terrain C (le champ de patates).

Par sa signature le citoyen certifie avoir lu les motifs de cette pétition et demande au Président de la commission des sports du conseil municipal de la ville de GENEVE de tout mettre en œuvre pour qu'un terrain synthétique puisse voir le jour au Bois de la Bâtie dans les plus brefs délais.

Pour le Comité du CS Italien

FAVRE Daniel

Président de la section junior

A retourner au plus vite à : CS Italien Case postale 101 1211 GENEVE 4

M. Pierre Maudet, rapporteur (R). Je voudrais attirer l'attention de cette assemblée sur une question de procédure ou de forme, qui a fait l'objet d'un débat au sein de la commission. La commission des sports et de la sécurité a été saisie directement de cette pétition en septembre. Nous avons auditionné les pétitionnaires et il nous est apparu assez rapidement que nous avions deux possibilités: soit le renvoi rapide de la pétition – c'est la solution que nous avons choisie – au Conseil administratif, pour qu'il la prenne en compte et qu'il fasse ensuite diligence dans l'établissement d'un projet; soit une discussion plus approfondie et plus longue en commission sur les tenants et aboutissants de ces terrains qui, de l'avis de tous, sont extrêmement détériorés.

Je voulais donc insister ce soir, au nom de la commission, sur le fait que l'option qui a été retenue est bien celle du renvoi de cette pétition au Conseil administratif, en le priant de nous présenter rapidement un projet pour le nivellement de ces terrains au bois de la Bâtie, projet qui ne devrait pas nécessiter de grandes études.

Premier débat

M. Jean-Charles Rielle (S). Je remercie M. Pierre Maudet d'avoir fait diligence et d'avoir rédigé ce rapport dans les plus brefs délais. Ce rapport a été accepté à l'unanimité de la commission, moins l'abstention, sauf erreur, du président. Je me plais à rappeler qu'il est assorti d'une recommandation invitant «le Conseil administratif à tenir compte de toutes les contraintes urbanistiques, environnementales et sociales que ladite pétition soulève», recommandation qui a été proposée par les Verts. Cette recommandation paraît aller de soi mais, dans le cas précis, au bois de la Bâtie, il est utile de la rappeler et peut-être que d'autres amis Verts y reviendront ce soir.

Nous souhaitons que cet aménagement puisse se faire dans les plus brefs délais. Nous avons entendu le président du CS Italien, qui s'investit énormément avec tous ses juniors, ainsi que d'autres pétitionnaires. Le président, M. Antonilli, nous a convaincus qu'il était urgent de donner à ces jeunes des terrains qui soient praticables. Je remercie donc encore M. Maudet et je vous demande de voter ces conclusions, de façon que les travaux puissent commencer. Je précise à cet égard que nous nous sommes accordés à dire qu'aménager le terrain C serait la meilleure solution.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Quand il s'agit réellement de sport populaire et non de boucher les trous d'un stade mal ficelé, les Verts soutiennent les propositions qui sont faites! En l'occurrence, les Verts soutiendront le renvoi de cette pétition au Conseil administratif car, effectivement, 200 juniors s'entraînent sur ces terrains et sont complètement dépendants des conditions atmosphériques. Un

automne pluvieux comme celui de l'an passé, c'est deux mois sans entraînement et sans match! C'est pourquoi la commission a voté le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Nous espérons qu'un projet nous sera soumis rapidement, qui tiendra compte des débats de la commission et des autres utilisateurs du bois de la Bâtie, notamment en ce qui concerne le terrain dit le «champ de patates».

M. Georges Queloz (L). Le groupe libéral soutiendra bien sûr les pétitionnaires en acceptant les conclusions de la commission. Il serait peut-être souhaitable que l'on aménage le terrain C, mais pour cela il faudrait qu'il y ait un éclairage public. Ce soir, je me réjouis de voir que, par rapport à 1992, les Verts ont fait un bout de chemin. Aussi, j'ose espérer qu'au moment de voter le projet d'arrêté PA-47 que nous venons de renvoyer en commission, ils auront aussi fait un grand bout de chemin pour boucher les trous à la Praille!

M. Roberto Broggin (Ve). Je lis dans le rapport de M. Maudet qu'un «commissaire écologiste» – c'est moi – propose d'assortir le renvoi de la pétition d'une recommandation. Il est écrit qu'un «autre commissaire juge superfétatoire, voire insultante» cette recommandation, mais on ne sait pas de quel bord il est! Eh bien, je vais vous l'indiquer: ce commissaire, c'est M. Queloz, qui vient de s'exprimer... (*Protestations.*) Cela pour dire que les autres commissaires ont trouvé cette invite pertinente et que, comme l'a dit M. le rapporteur, ils ont voulu aller vite. Or aller vite c'est une chose, mais bien faire en est une autre. C'est pourquoi j'ai jugé utile de proposer cette recommandation, à savoir que l'on tienne compte «de toutes les contraintes urbanistiques, environnementales et sociales que ladite pétition soulève». En effet, nous avons déjà eu de très nombreuses discussions autour des terrains de la Bâtie, notamment autour de ce qu'on appelle le «champ de patates» et, pour les Verts, il est impératif que l'on conserve ce terrain pour d'autres activités et pas uniquement pour le football. Les habitants de la Jonction savent bien qu'il y a d'autres activités sur ce terrain et que celui-ci est très prisé. Je tiens également à relever que, d'après les pétitionnaires, il n'y a pas besoin d'éclairage sur ces terrains de football. Trop souvent, on prétend devant ce Conseil municipal qu'il faut éclairer à giorno les terrains de football: là, les pétitionnaires nous ont bien dit que ce n'était pas nécessaire, je tenais à le souligner.

M. Didier Bonny (DC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra les conclusions de la commission, étant donné que nous sommes, comme nous l'avons dit tout à l'heure, pour le sport de haut niveau mais aussi pour le sport populaire. J'ai la chance de fréquenter ce terrain en suivant mon fils dans son périple – le championnat de football – ce qui me permet d'aller aussi bien à la Bâtie qu'au Stade de

Genève. Effectivement, il devient urgent de rénover ce terrain, mais je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit M. Broggin: il faut pouvoir laisser un aspect un peu sauvage, si j'ose dire, au terrain C. D'ailleurs, au milieu des années 1990, les Verts et les démocrates-chrétiens s'étaient unis pour faire en sorte que ce terrain reste en l'état, ce qui n'empêche toutefois pas de l'améliorer un peu, car il est vrai qu'il s'est détérioré depuis lors.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Comme il s'agit de sport populaire, je vais faire plaisir à M. Bonny et à toute cette assemblée: nous allons applaudir des deux mains les conclusions de la commission, d'autant plus, je profite de le dire, qu'il n'y a pas 28 000 places luxueuses et inutiles autour de ce terrain! (*Applaudissements.*)

M. Pierre Maudet (R). Nous, groupe radical, voterons également ces conclusions, car nous sommes favorables à ce qu'on bouche les trous aussi bien à la Bâtie qu'à la Praille, surtout sur ce terrain qui ressemble plutôt aux vagues champs qu'on a connus à l'époque du plan Wahlen... (*exclamations*) ... que l'on a bien connus en effet, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Eh oui, nous avons, dans notre groupe, quelques historiens qui nous informent régulièrement et, pour notre part, nous nous félicitons d'avoir quelques références historiques!

Nous accepterons donc ces conclusions, avec une remarque cependant. Nous avons été surpris, en commission, de voir qu'il fallait attendre que des pétitionnaires se manifestent, avec force signatures, en haussant le ton, pour que le Service des sports ou le département concerné réagisse. Nous déplorons un tel état de fait et nous souhaiterions qu'à l'avenir on prenne les devants, car il n'est pas décent de laisser des terrains dans cet état, à plus forte raison quand les utilisateurs sont très nombreux. M. Bonny a dit tout à l'heure que 200 enfants pratiquaient une activité sportive régulière, voire quotidienne, sur ces terrains.

Les radicaux vous invitent donc à voter le renvoi de la pétition, assortie de la recommandation. Celle-ci peut donner l'impression, comme l'a dit M. Broggin tout à l'heure, qu'elle amènera beaucoup de choses. Pour notre part, nous sommes plus circonspects: nous pensons que c'est une recommandation qui enfonce un peu une porte ouverte et qui pourrait assortir tous les projets d'aménagement. Cela dit, par gain de paix, nous la voterons.

M. Georges Queloz (L). Puisque j'ai été mis en cause tout à l'heure par M. Broggin, je voudrais dire que j'assume totalement les propos que j'ai tenus en commission, que je persiste et signe et que l'histoire, une fois de plus, me donnera raison! (*Exclamations.*)

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission des sports et de la sécurité sont acceptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-84 au Conseil administratif et l'invite à tenir compte de toutes les contraintes urbanistiques, environnementales et sociales que ladite pétition soulève.

9. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 avril 2002 en vue de l'ouverture:

- d'un crédit de 4 418 000 francs, frais d'acquisition compris, destiné à l'acquisition de locaux en propriété par étage (PPE) et de places de parc, dans les immeubles industriels (anciennes halles Tivoli – Feldschlösschen) sis sur la parcelle 3883 (ex-parcelle 1510), feuille 91 de la commune de Genève, section Plainpalais, et la parcelle 397, feuille 11 de la commune de Lancy, sises route de Chancy – route des Jeunes 4-12 – rampe Quidort 2;
- d'un crédit d'étude de 169 000 francs couvrant les frais d'étude relatifs à l'aménagement intérieur des locaux sis route des Jeunes 4-12 (PR-207 A1)¹.

Rapporteur: M. Jacques François.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Gisèle Spescha que le rapporteur tient à remercier.

¹ «Mémorial 160^e année»: Rapport PR-207 A, 7034.

Historique

La proposition PR-207 du Conseil administratif concernant l'acquisition d'une partie des halles de Tivoli a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des finances et à la commission sociale et de la jeunesse en octobre 2002.

Ce projet a été étudié par la commission des finances entre novembre 2002 et janvier 2003. Il a fait l'objet d'un rapport, daté du 5 février 2003, qui a été distribué au Conseil municipal. Ce rapport devait être examiné lors des séances plénières du Conseil municipal du mois de mai 2003.

Or, lors de cette session du Conseil municipal, le magistrat à l'origine du projet, M. Manuel Tornare, décidait de demander le retour de ce projet à la commission des finances afin de compléter les informations le concernant et éventuellement de le modifier. La demande du magistrat était acceptée par le Conseil municipal.

Le rapporteur, atteint parfois par un optimisme béat, tient pour acquis une lecture attentive par l'ensemble des conseillères et des conseillers municipaux du premier rapport de la commission des finances concernant la proposition PR-207. Il ne reviendra donc pas sur le projet d'origine.

La proposition PR-207 de retour à la commission des finances

La commission des finances, réunie le mardi 26 août 2003, a reçu M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné de M. Philippe Aegerter, directeur du département, et de M. Claudio Deuel, pour un complément d'information au sujet de la proposition PR-207.

Audition de M. Manuel Tornare, de M. Philippe Aegerter et de M. Claudio Deuel

M. Manuel Tornare annonce immédiatement qu'il retire le projet formulé dans la proposition PR-207. Il indique que les principales raisons sont au nombre de trois:

- premièrement, il n'est plus possible de faire attendre le propriétaire plus longtemps. Il se rend compte que ce projet risque de prendre encore du temps jusqu'à une éventuelle décision;
- deuxièmement, les perspectives financières pour le budget 2004 ne sont pas les meilleures. Il faut donc repenser certains investissements et le projet de la halle de Tivoli en fait partie;

- troisièmement, M. Tornare constate certaines oppositions au projet, en particulier de la part du Parti socialiste et des Verts. Certains préféreraient en effet des petits projets décentralisés à la place du projet de Tivoli.

Dans ces conditions, M. Tornare préfère travailler sur un crédit-cadre qui reprendra le projet de Tivoli sous une tout autre forme.

Reste la question des locaux qui manquent pour le Service des espaces verts et de l'environnement, M. Tornare étudie donc la possibilité d'acquisition du rez-de-chaussée du bâtiment de Tivoli pour ce service.

M. Claudio Deuel explique sa déception par rapport au retrait du projet. La décentralisation est peut-être une bonne solution, mais il faut admettre que, dans ce cas, un effet de synergie est plus difficile à trouver que dans le projet de Tivoli. M. Deuel travaille actuellement également sur les projets que devrait englober le crédit-cadre dont a parlé M. Tornare.

Discussion et vote

De nombreux commissaires se félicitent de l'abandon du projet Tivoli, mais ils se félicitent également du fait que le projet lui-même reverra le jour sous une autre forme.

Une discussion s'installe sur la nécessité de procéder à un vote concernant la proposition PR-207. Finalement, la majorité de la commission constate qu'il n'est pas nécessaire de prendre position sur cet objet, puisque le Conseil administratif, qui en est l'auteur, le retire et qu'en fait le projet n'existe plus.

La commission des finances invite donc le Conseil municipal à prendre simplement acte de l'abandon de la proposition PR-207.

Le président. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'en ce qui concerne cet objet il s'agit tout simplement de prendre acte du retrait de la proposition par le Conseil administratif. Souhaitez-vous quand même entrer en discussion? Monsieur Juon, vous avez la parole.

Premier débat

M. Roman Juon (S). Je ne serai pas trop long, bien que nous ayons encore du temps jusqu'à 19 h... C'est un regret que je veux exprimer en l'occurrence. A l'époque où je travaillais au Service des écoles, sous la direction de M. Michel Rossetti, j'avais été chargé de prendre des contacts avec la Brasserie Cardinal pour

racheter ce bâtiment et le prix, à l'époque, était de 20 millions. En quelques années, il est descendu à 4 millions: la différence est énorme et je comprends donc assez mal la décision de retrait qui a été prise par le Conseil administratif. Je souhaiterais que ce dernier réfléchisse et qu'il reprenne le projet, pour les raisons suivantes.

Le but à l'époque était d'aménager un skate-park indoor. Je rappelle que le skate-park extérieur de Plainpalais accueille des jeunes qui s'entraînent et qui se passionnent, parfois nuit et jour d'ailleurs, pour le désagrément du voisinage... Un skate-park indoor – le même qu'à Lyon, Lausanne, Zurich, Berne, ou dans d'autres villes de Suisse – est un lieu qui sert principalement à l'entraînement, mais aussi à des fêtes et qui a l'avantage d'être fermé selon les horaires en vigueur dans n'importe quelle salle de sport. C'est donc un lieu sous contrôle.

Certains élus ont émis l'idée qu'il vaut mieux créer des petites structures un peu partout: je dois dire qu'une occasion comme celle-là ne se trouve pas un peu partout et qu'il est exclu de créer des petites structures couvertes pour le skate. De plus, il n'y avait pas que le skate-park qui était prévu à Tivoli, il y avait d'autres activités. Ceux qui connaissent les jeunes, ou qui prétendent les connaître, doivent savoir que, indépendamment des institutions sportives ou culturelles officielles, Genève n'est pas toujours une ville très rigolote, surtout le vendredi et le samedi soir et dans les périodes de vacances. Je sais que les jeunes sont critiques et qu'ils ont de plus en plus tendance à prendre le train – gratuit à partir de 19 h – pour aller à Lausanne, parce qu'à Lausanne ils s'y amusent mieux. Si on parle beaucoup de Lausanne ces temps, ce n'est pas pour rien, c'est parce qu'il y a plus de choses qu'à Genève. Pour moi, c'est une indication que le Conseil administratif n'aurait pas dû retirer cette proposition de manière si précipitée.

Quant à garder ce lieu en zone industrielle, je crois que la zone industrielle cantonale, voire régionale, est suffisamment étendue pour qu'on puisse sacrifier cette parcelle, comme on l'a fait ailleurs pour le sport, la culture ou autre. Je pense par exemple à la Queue d'Arve où on a installé la patinoire des Vernets et la gendarmerie. Il me semble donc qu'on pourrait très bien réserver cet espace aux jeunes.

Même si nous devons classer cette proposition ce soir, mon souhait est que le Conseil administratif réfléchisse encore et revienne le plus rapidement possible avec un projet, parce qu'il ne faudrait évidemment pas que quelqu'un d'autre rachète ces halles. Puisque, actuellement, la location des surfaces commerciales et industrielles stagne, c'est l'occasion de relancer ce projet.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous demande d'être brefs, puisque, je le répète, cette proposition a été retirée par le Conseil administratif. Je donne maintenant la parole au président de la commission, qui aurait évidemment dû l'avoir en premier... Monsieur Bonny, vous avez la parole.

M. Didier Bonny, président de la commission des finances (DC). Merci, Monsieur le président! Du moment que le débat a quand même lieu, je voudrais rappeler deux ou trois choses. Tout d'abord, je répondrai à M. Juon, qui parlait de décision «précipitée» du Conseil administratif. Je ne crois pas que l'on puisse dire que le Conseil administratif s'est précipité. En effet, je rappelle que cette proposition date du 29 avril 2002 et que, déjà à l'époque, M. Tornare nous avait demandé de la reporter trois fois de suite. Ensuite, elle a été renvoyée à la commission des finances, puis elle en est ressortie et, au mois de mai, M. Tornare nous a demandé de la renvoyer à la commission des finances pour compléments d'informations. A fin août, quand nous avons auditionné une nouvelle fois M. Tornare, il nous a annoncé que le Conseil administratif retirait cet objet, pour différentes raisons qu'il va peut-être évoquer tout à l'heure. Reste que, c'est vrai, ce projet n'était pas suffisamment mûr pour recueillir une majorité ce soir et qu'il valait peut-être mieux le retirer pour envisager quelque chose d'autre.

Par rapport à la zone industrielle – qui posait quand même un réel problème, en tout cas à la droite de ce parlement – on ne peut pas dire, comme M. Juon, qu'on peut sans autre changer l'affectation de la parcelle. Ce n'est pas possible. La zone industrielle en ville de Genève, Monsieur Juon, n'est pas si étendue que vous voulez bien le dire. On ne peut pas la gaspiller n'importe comment et en tout cas pas pour faire un skate-park couvert, même si, personnellement, je suis tout à fait favorable à un skate-park couvert. D'ailleurs, j'attends une proposition dans ce sens pour, pourquoi pas, pouvoir la soutenir. Reste que les activités qui étaient prévues dans cette halle étaient un peu limitées par rapport à la zone industrielle, même si, apparemment, elles avaient été autorisées. Enfin, quoi qu'il en soit, vu que cette proposition a été retirée, nous n'avons plus besoin d'en discuter.

Cela étant, je veux encore mettre en avant un point qui n'est toujours pas réglé. Si on peut compter sur M. Tornare pour revenir avec un autre projet – on peut lui faire confiance, il sait dépenser l'argent du contribuable, en l'occurrence à bon escient – il reste néanmoins le problème des locaux du Service des espaces verts et de l'environnement. On ne sait pas si ce problème est vraiment urgentissime, mais il est toujours patent et il faudra lui trouver une solution. J'espère que M. Tornare aura pu résoudre ce problème avant qu'il ne paraisse dans la *Tribune de Genève*, et qu'il n'aura pas à répondre aux attaques du quotidien genevois!

M. Pierre Losio (Ve). Je tiens tout d'abord à saluer la démarche du Conseil administratif et plus particulièrement celle de M. le conseiller administratif Manuel Tornare, qui n'a pas souhaité faire un passage en force et qui a fait preuve, là, de responsabilité politique. Je salue donc cette démarche. Par ailleurs, concernant le SEVE, je voudrais intervenir exactement dans le même sens que M. Bonny. Lors de son audition à fin août, M. le conseiller administratif Tornare

nous a laissé entendre qu'il y avait des possibilités de relogement pour le SEVE. Aussi, je voudrais savoir si, depuis la fin août, la situation s'est débloquée en ce qui concerne ces locaux, dont les employés du SEVE ont bien besoin.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je ferai ici plusieurs constats. D'abord, Monsieur Bonny, si nous avons reporté cette proposition à plusieurs reprises, c'est que soit la commission sociale et de la jeunesse, soit la commission des finances avaient demandé des compléments d'information, non seulement à la Délégation à la jeunesse, mais aussi à M. Moutinot, responsable du zoning, en tant que chef du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, ainsi qu'au propriétaire. Vous nous aviez demandé des explications et des réponses complémentaires et ces reports sont donc explicables.

Ensuite, je remercie M. Losio de l'avoir relevé: il est vrai que nous avons fait preuve de *real politik*. Il est bien joli de parler de démocratie participative, et Dieu sait si j'en parle et si le Conseil administratif en parle, mais si nous écoutons la population nous pouvons aussi écouter les commissions et le plénum. Vous ne pouvez pas nous le reprocher et, à cet égard, Pierre Losio, je l'en remercie encore une fois, nous a donné raison. Don Juan disait qu'il ne savait qu'une seule chose: 2 et 2 font 4, 4 et 4 font 8... (*Remarque.*) Peut-être pas pour vous, Monsieur Juon, mais en l'occurrence – et on le voit bien sur ces panneaux qui affichent vos votes – il s'agit d'arithmétique. Etant donné que les Verts n'étaient pas très enthousiastes devant ce projet, le résultat était mathématique: l'Alternative est majoritaire ici avec 44 sièges et sans le vote des Verts – qui sont encore plus nombreux que sous la précédente législature et je m'en réjouis – il n'y a pas de majorité pour faire passer ce projet. Je rappelle à mon camarade Juon – qui feint de ne pas écouter – que M. Rossetti n'avait pas réussi non plus à faire passer l'achat d'une halle qui se trouve à côté.

Un autre constat concerne la zone industrielle. A cet égard, le projet posait un certain nombre de problèmes, puisque M. Moutinot comme M. Ferrazino, responsable de l'aménagement en Ville de Genève, nous avaient bien prévenus que nous étions à la limite et que les activités proposées dans cette halle ne correspondaient pas tout à fait à la définition de la zone industrielle, même s'il y avait quelques ateliers de jeunes et les ateliers du SEVE. Si, en ville de Genève comme dans le canton, certains politiciens, à droite comme à gauche, regrettent la disparition de la zone industrielle, ce n'est pas pour accepter d'y aménager une halle pour les jeunes comme nous le proposons.

Troisièmement, il faut dire que nous avons écouté les Verts, mais aussi d'autres membres de l'Alternative et certains élus de droite, qui, tout en étant d'accord avec le principe, comme Didier Bonny l'a laissé entendre, préféraient

décentraliser et prévoir des plus petites structures dans les quartiers. Au sein du Conseil administratif, nous ne sommes pas psychorigides. Pendant les dix-huit ans où j'ai siégé ici en tant que conseiller municipal, j'ai connu des conseillers administratifs psychorigides et je ne veux pas refaire les mêmes erreurs que mes ancêtres politiques... Nous vous avons donc écoutés et nous reviendrons au mois de janvier avec de bons projets. Rassurez-vous, Monsieur Bonny: nous utilisons toujours à bon escient l'argent des contribuables. Mon intervention sur le SEVE et le Festival des arbres à 17 h le prouve!

J'aimerais enfin rassurer M. Losio. Nous sommes toujours en négociation avec le propriétaire pour acheter le sous-sol – respectivement le rez-de-chaussée puisque le terrain est en pente – afin d'y installer des locaux pour le SEVE. En effet, compte tenu de la nouvelle législation qui est beaucoup plus draconienne que l'ancienne, compte tenu des nombreux engagements de femmes au SEVE – ce qui n'était pas le cas il y a trente ans – il faut vraiment des douches et des vestiaires séparés, vous le comprendrez aisément... (*Remarque.*) Ce n'est peut-être pas du goût de tout le monde, mais c'est ainsi; les pouvoirs publics n'ont pas à encourager la promiscuité dans ce domaine!

En conclusion, je répéterai ce que j'ai dit à la commission des finances en paraphrasant un philosophe américain: «Vous n'aimez pas cette idée, rassurez-vous, nous en avons d'autres!»

Il est pris acte du retrait de la proposition PR-207.

2922 SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2003 (après-midi)
Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations

Néant.

12. Questions écrites

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2794
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2797
3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec), en remplacement de M ^{me} Anja Wyden, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B)	2798
4. Questions orales	2799
5.a) Projet d'arrêté de MM. Pierre Maudet, Jean-Marie Hainaut, Guy Mettan et Eric Ischi: «Pour que la Ville assume jusqu'au bout ses responsabilités dans le dossier du Stade de Genève!» (PA-47). Troisième débat	2809
5.b) Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Gallet, Jacques Mino, Bruno Martinelli, Pierre Maudet, Georges Queloz, Jean-Pierre Oberholzer, Didier Bonny, M ^{mes} Christiane Olivier et Sandrine Salerno, acceptée par le Conseil municipal le 4 juin 2003, intitulée: «L'affaire du Casino nous a servi de leçon, démêlons immédiatement les intérêts publics des intérêts privés au Stade de Genève de la Praille» (M-360).....	2809
6. Proposition du Conseil administratif du 29 octobre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 800000 francs destiné à la mise en valeur du site archéologique du parc La Grange, propriété de la Ville de Genève, situé 71, route de Frontenex, parcelle N° 3166, feuille 42, section Eaux-Vives (PR-313)	2892
7. Rapport oral de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 septembre 2003 en vue de la révision de quelques dispositions statutaires de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale (CAP), en lien avec le changement des bases techniques qui doit intervenir au 1 ^{er} janvier 2004 (PR-306 A)	2900

8. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour un terrain synthétique au bois de la Bâtie» (P-84 A).....	2907
9. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 avril 2002 en vue de l'ouverture:	
– d'un crédit de 4418000 francs, frais d'acquisition compris, destiné à l'acquisition de locaux en propriété par étage (PPE) et de places de parc, dans les immeubles industriels (anciennes halles Tivoli – Feldschlösschen) sis sur la parcelle 3883 (ex-parcelle 1510), feuille 91 de la commune de Genève, section Plainpalais, et la parcelle 397, feuille 11 de la commune de Lancy, sises route de Chancy – route des Jeunes 4-12 – rampe Quidort 2;	
– d'un crédit d'étude de 169000 francs couvrant les frais d'étude relatifs à l'aménagement intérieur des locaux sis route des Jeunes 4-12 (PR-207 A1)	2915
10. Propositions des conseillers municipaux	2922
11. Interpellations	2922
12. Questions écrites	2922

La mémorialiste:
Marguerite Conus